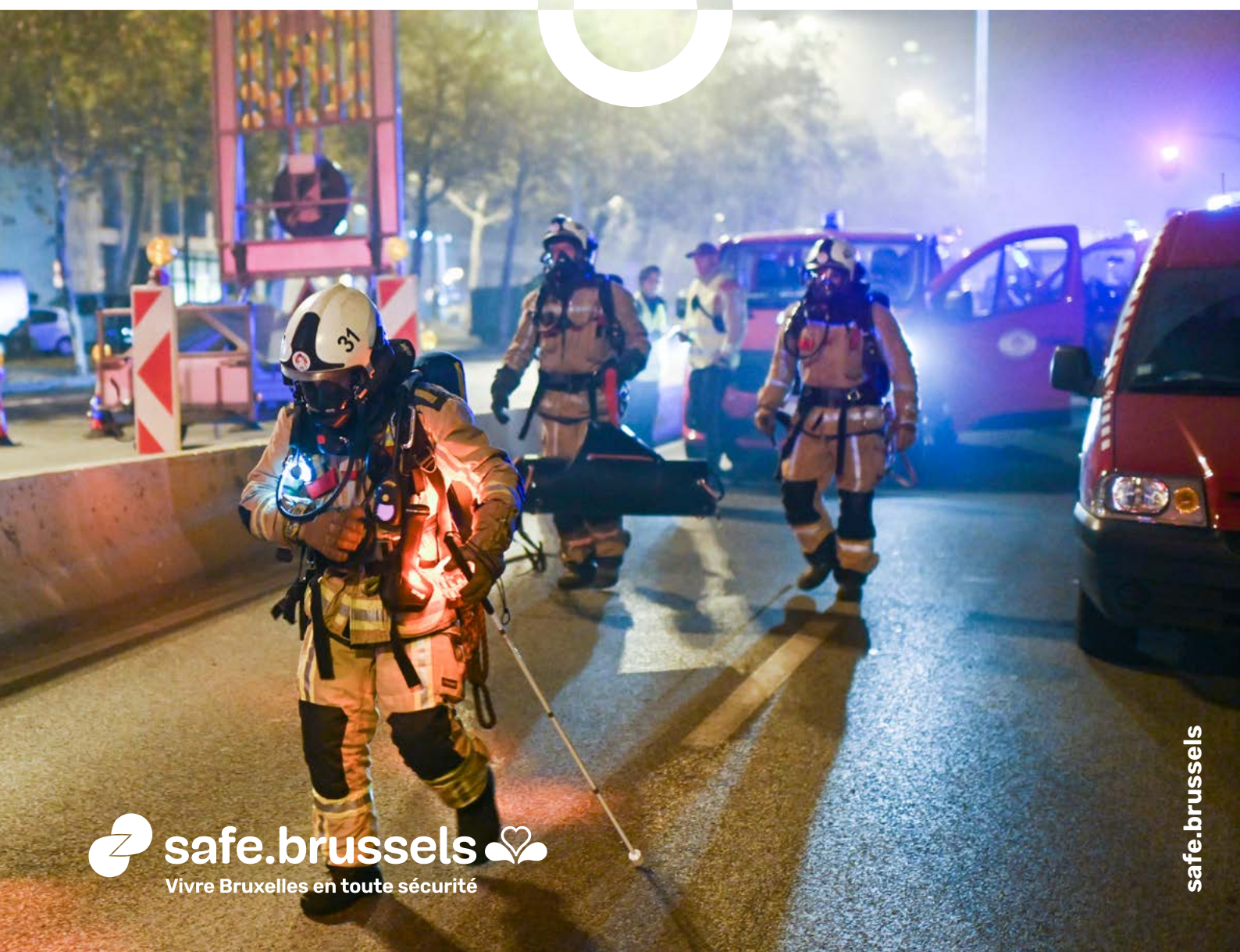


# Un temps pour se concerter, un temps pour décider

Rétrospective des dispositions prises par  
le Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022



Le présent document fait état des activités menées par le Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise, depuis son entrée en fonction le 26 juillet 2021 jusqu'au mois d'octobre 2022.



Sophie Lavaux  
*Haut Fonctionnaire  
de l'Agglomération  
bruxelloise*

“  
**Rien n'est permanent,  
sauf le changement.**

Héraclite d'Ephèse

”

# Table des matières

	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>1.</b>	<b>Cadre institutionnel</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>Concertation avec les partenaires</b>	<b>6</b>
	Conseil Régional de Sécurité (CoReS)	6
	Plateformes coordinateurs planification d'urgence communaux	6
	Cellules de sécurité	7
	Conférence des Gouverneurs	7
	Conférence des Chefs de corps	8
	Centres de crise régionaux	8
<b>3.</b>	<b>Réorganisation de safe.brussels en lien avec les missions du Haut fonctionnaire</b>	<b>9</b>
	Inventaire de prise de fonction	9
	Mise en place de la direction opérationnelle	10
	Réorganisation du fonctionnement des services	11
	Mise en place d'un rôle de garde	11
	Demande d'habilitations de sécurité pour le personnel HF	11
<b>4.</b>	<b>Analyse de risques</b>	<b>12</b>
<b>5.</b>	<b>Planification générale d'urgence et d'intervention</b>	<b>14</b>
<b>6.</b>	<b>Planification particulière d'urgence et d'intervention</b>	<b>16</b>
	Risque terroriste	17
	Risque sanitaire	17
	Risques liés aux institutions européennes	17
	Risques liés à la tenue de procès des attentats du 22 mars 2016	18
	Risques phénomènes climatologiques extrêmes	18

<b>7.</b>	<b>Exercices</b>	<b>19</b>
<b>8.</b>	<b>Appui aux communes</b>	<b>21</b>
<b>9.</b>	<b>Évènements multidisciplinaires</b>	<b>22</b>
<b>10.</b>	<b>Processus de gestion de crise</b>	<b>23</b>
	Processus internes	23
	Processus externes	24
<b>11.</b>	<b>Gestion des crises</b>	<b>25</b>
	Pandémie de coronavirus (COVID-19)	25
	Ukraine	26
	Conditions climatologiques extrêmes	31
<b>12.</b>	<b>Relations avec le Parlement</b>	<b>33</b>
	Présentation au Parlement	33
	Suivi des recommandations parlementaires	33
<b>13.</b>	<b>Service armes</b>	<b>35</b>
<b>14.</b>	<b>Commission d'experts en gestion de crise</b>	<b>37</b>
<b>15.</b>	<b>Activités de réseau, de représentation et de partenariats</b>	<b>38</b>
	Visites de terrain	38
	Devoir de mémoire et cérémonies patriotiques	38
	Réceptions et relations publiques	39
<b>16.</b>	<b>Soutien à la plateforme technoprévention bruxelloise</b>	<b>42</b>
	<b>Conclusion</b>	<b>44</b>

# Introduction

A la suite des recommandations votées par le Parlement bruxellois le 5 mars dernier à l'issue des travaux de la Commission COVID, le Haut fonctionnaire communique d'initiative au Parlement un rapport annuel d'activités.

Pour rappel, *la recommandation n°3 de la partie « Coordination » du volet 1 « Sécurité, Coordination et Pouvoirs locaux » stipule ceci : « transmettre au Parlement un rapport annuel, établi par le Haut fonctionnaire visé à l'article 48, alinéa 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et par la Protection civile, sur l'évolution en matière de sécurité civile et de planification d'urgence; ce rapport sera présenté devant la commission compétente ».*

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la recommandation susmentionnée et rend compte des différentes actions entreprises par le Haut fonctionnaire et ses services depuis son entrée en fonction le 26 juillet 2021.

Le document présente d'abord le cadre institutionnel dans lequel les missions du Haut fonctionnaire s'inscrivent. Les structures des différents organes de concertation auxquels le Haut fonctionnaire participe sont ensuite énumérées.

L'organisation des services de Bruxelles Prévention & Sécurité (ci-après, safe.brussels) en appui du Haut fonctionnaire est ensuite précisée, avant de détailler les différentes obligations légales en matière de planification d'urgence et les actions entreprises par le service Crisis management de safe.brussels à cet égard.

Un accent particulier est mis sur la gestion des crises actuelles auxquelles les services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire ont dû faire face au cours des derniers mois. Consécutivement aux différentes crises, ainsi qu'aux exercices organisés, les services précités ont professionnalisé les processus de gestion de crise. Ceux-ci sont précisés dans le présent rapport.

Un chapitre de ce rapport est également dédié au suivi des recommandations parlementaires, pour lequel une attention particulière a été portée depuis l'entrée en fonction du Haut fonctionnaire.

Enfin, ce document porte sur les autres missions essentielles de ce dernier, à savoir les armes, et les missions liées au protocole.

# 1. Cadre institutionnel

A la suite de la Sixième Réforme de l'État, le législateur spécial a mis en place un système bicéphale de répartition des compétences anciennement exercées par le Gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (fonction supprimée depuis lors) en confiant ces compétences à titre principal au Ministre-Président et pour partie au Haut fonctionnaire. Cette même réforme a également permis de confier différentes responsabilités en matière de sécurité à l'Agglomération bruxelloise. Ainsi, safe.brussels a été créé pour appuyer et coordonner l'exercice de ces nouvelles missions.

Le 17 juin 2022, le Parlement bruxellois a approuvé en séance plénière le projet d'ordonnance confiant au fonctionnaire dirigeant de safe.brussels les tâches d'un Haut fonctionnaire. Cette réforme est une traduction concrète de la recommandation n°1 reprise dans la partie « *coordination* » du volet 1 « *sécurité, coordination et pouvoirs locaux* » et rédigée de la manière suivante : « *clarifier la répartition opérationnelle de la compétence de gestion de crise sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, en vue d'établir une capacité de commandement unique* ». L'objectif est d'améliorer le fonctionnement des structures qui contribuent à la gestion des crises dans la Région de Bruxelles-Capitale.



Ainsi, l'ordonnance du 30 juin 2022 (entrée en vigueur le 12 juillet dernier) modifie l'ordonnance du 28 mai 2015 créatrice de l'OIP safe.brussels et ce afin de confier l'exercice des missions du Haut fonctionnaire visé à l'article 48, alinéa 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, au fonctionnaire de safe.brussels.

L'ordonnance a pour objectif de faire évoluer le modèle sécuritaire tel qu'il a été imaginé initialement dans le cadre de la création de safe.brussels. Elle clarifie la répartition opérationnelle de la compétence de gestion de crise sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et ce, en vue d'établir une capacité de commandement unique.

## 2. Concertation avec les partenaires

Une des priorités du Haut fonctionnaire durant sa première année de prise de fonction a été d'aller à la rencontre des différents partenaires (autorités locales, responsables de disciplines, acteurs fédéraux de la gestion de crise, acteurs régionaux liés) afin de mieux cerner les enjeux en matière de planification et de gestion de crise en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Le Haut fonctionnaire participe également à de nombreux organes de concertation.

### Conseil Régional de Sécurité (CoReS)

Selon la loi<sup>1</sup>, un Conseil Régional de Sécurité (CoReS) est convoqué régulièrement pour suivre, entre autres, la mise en œuvre du plan régional de prévention et de sécurité (PGSP). Ce conseil présidé par le Ministre-Président est composé du Haut fonctionnaire, du Parquet de Bruxelles, du Directeur coordonateur administratif et du Directeur judiciaire de la police fédérale, des Présidents des collèges de police et des Chefs de corps des

zones de police de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. Sa composition est élargie à l'ensemble des bourgmestres des 19 communes bruxelloises.

Depuis la prise de fonction du Haut fonctionnaire, différentes réunions du CoReS ont eu lieu<sup>2</sup> lors desquelles des points tels que la gestion de crise « Ukraine », les mesures relatives aux conditions météorologiques extrêmes comme les vents supérieurs à 100 km/h ou encore les points relatifs aux suivis et retours des exercices menés sur l'initiative du Haut fonctionnaire.

### Plateformes coordinateurs planification d'urgence communaux

Le coordinateur planification d'urgence assiste l'autorité compétente pour la planification d'urgence et veille à ce titre « à la mise en place des collaborations nécessaires avec les différents services,

<sup>1</sup> Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, *M.B.*, 5 janvier 1999.

<sup>2</sup> 19 août 2021; 15 septembre 2021; 13 octobre 2021; 28 octobre 2021; 30 novembre 2021; 15 février 2022; 14 mars 2022; 10 mai 2022; 29 juin 2022; 27 septembre 2022.



autorités et autres partenaires »<sup>3</sup>. Dans ce contexte, des plateformes des coordinateurs planification d'urgence communaux ont été organisées en RBC<sup>4</sup>.

Des réunions bilatérales entre le service Crisis management de safe.brussels et les coordinateurs planificateurs d'urgence communaux se sont également tenues entre janvier et février 2022 afin de renforcer l'appui aux communes et aux fonctionnaires de planification d'urgence des communes bruxelloises<sup>5</sup>.

## Cellules de sécurité

Selon l'arrêté royal du 22 mai 2019, article 1er, la cellule de sécurité est définie comme étant « l'organe de concertation multidisciplinaire présidé par l'autorité compétente et chargé d'assister cette dernière dans ses missions de planification d'urgence »<sup>6</sup>.

Depuis l'entrée en fonction du Haut fonctionnaire, plusieurs cellules de sécurité ont été organisées avec les acteurs de gestion de crise en RBC<sup>7</sup>. La première cellule de sécurité organisée en 2022 avait pour but de fixer les priorités pour l'année 2022.

## Conférence des Gouverneurs

La Conférence des Gouverneurs est une réunion qui a lieu chaque mois dans les locaux du cabinet de la Ministre de l'Intérieur. Celle-ci rassemble les Gouverneurs de Province afin de discuter des préoccupations des Gouverneurs en lien avec leurs missions fédérales<sup>8</sup>.

En 2021 et 2022, le Haut fonctionnaire a assisté à plusieurs réunions de la Conférences des Gouverneurs<sup>9</sup>.

Un feedback des derniers comités de direction du SPF Intérieur est systématiquement donné lors de ces réunions.

Par ailleurs, d'autres points sont spécifiquement abordés tels que la gestion de la délivrance des autorisations en matière de détention d'armes avec notamment le déploiement de la numérisation et l'implication du SPF Justice. Le dossier Be-Alert fut aussi régulièrement discuté et ce, à la suite de la panne d'électricité à grande échelle qui a eu lieu en janvier 2021. On peut citer également d'autres problématiques comme l'évolution des effectifs et des projets des centrales 112.

---

3 Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national, *M.B.*, 27 juin 2019, art. 4.

4 17 septembre 2021 ; 1 décembre 2021.

5 Ces rencontres s'inscrivent notamment parmi les mesures telles que décrites au sein du Plan Global de Sécurité et de Prévention de la Région de Bruxelles-Capitale (PGSP) et relatives au cadre de la gestion ainsi que de la coordination d'événements et de crises, s'agissant ici de « consolider la chaîne de sécurité bruxelloise au secteur de la planification d'urgence et de la gestion de crise ». *Plan Global de Sécurité et de Prévention 2021-2024*, Bruxelles, Bruxelles Prévention & Sécurité, 2021, p. 78.

6 Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op. cit., *M.B.*, 27 juin 2019, art. 1.

7 5 octobre 2021 ; 19 janvier 2022.

8 Les points abordés sont ceux qui concernent également les services des Gouverneurs tels que les règlements de travail et le budget.

9 1 septembre 2021 ; 6 octobre 2021 ; 1 décembre 2021 ; 12 janvier 2022 ; 2 février 2022 ; 9 mars 2022 ; 4 mai 2022 ; 6 juillet 2022 ; 7 septembre 2022 ; 5 octobre 2022.

## Conférence des Chefs de corps

Le 10 juin 2022, le Haut fonctionnaire a été invité à prendre part à la conférence des Chefs de corps des six zones de police bruxelloises. Le but de sa participation à la conférence était de présenter ses priorités pour les services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire, ainsi que d'aborder les dossiers concernant les différentes parties impliquées.

## Centres de crise régionaux



En 2022<sup>10</sup>, les centres de crise régionaux flamands et wallons ont été invités à visiter le centre de crise régional (RCCR) hébergé par safe.brussels afin de renforcer le positionnement de l'institution et son expertise dans le développement continu du centre de crise. Ces visites avaient également pour objectif de favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion de crise.

Les locaux du RCCR sont destinés à recevoir les acteurs de la gestion de crise et répondre à leurs besoins techniques. Les missions de safe.brussels positionnent cette administration régionale comme le centre de crise régional bruxellois. En effet, au regard de la nécessité de rassembler au sein d'un même bâtiment l'ensemble des acteurs du cycle de gestion de crise, safe.brussels est à même d'effectuer les tâches transversales pour la préparation, la gestion et l'analyse des crises liées aux compétences régionales. En se positionnant comme centre de référence pour les partenaires, l'institution aurait pour mission la coordination et la communication en temps de crise. Elle ferait office de point de contact pour les cellules de crise des autres niveaux de pouvoir lorsqu'elles ont besoin de services coordonnés.



<sup>10</sup> 26 avril 2022 : Centre régional de crise de Wallonie ; 8 septembre 2022 : Centre régional de crise de Flandre (*Coördinatie- en Crisiscentrum van de Vlaamse overheid*).

# 3. Réorganisation de safe.brussels en lien avec les missions du Haut fonctionnaire

## Inventaire de prise de fonction

Successivement à sa désignation le 22 juillet 2021 en tant que Haut fonctionnaire par le Gouvernement bruxellois sur avis conforme du Gouvernement fédéral, un inventaire des moyens et ressources disponibles pour réaliser les missions dévolues au Haut fonctionnaire a été effectué en se focalisant sur différents points, à savoir : les ressources humaines, l'organisation des services, les plans d'urgence, les processus de gestion de crise, le service délivrant les autorisations de détention d'armes, etc.

Les dispositions légales fédérales encadrant les missions des Gouverneurs/Haut fonctionnaire disposent qu' « *il revient aux autorités compétentes de prévoir une infrastructure ainsi que des moyens matériels et humains adéquats pour la gestion des situations d'urgence* »<sup>11</sup>.

Un premier constat relatif au manque de personnel pour l'accomplissement des missions de base du service a été dressé au vu des éléments recueillis auprès de plusieurs gouverneurs. Il s'agissait d'éléments relatifs aux aspects organisationnels et aux fonctions dont chaque gouverneur dispose généralement pour la gestion quotidienne des missions légales fédérales qui lui sont confiées. Vu le manque évident de personnel fédéral mis à disposition, une demande de renfort en personnel des services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire a été adressée à la Ministre de l'Intérieur.

Par conséquent, le renfort fédéral des services de safe.brussels appuyant les missions du Haut fonctionnaire a reçu un commencement d'exécution à partir du mois d'octobre 2021. Renfort parmi lequel nous pouvons compter plusieurs profils comme des planificateurs d'urgence, un appui administratif, un attaché Soft IT ou encore un conseiller à l'appui et à la coordination opérationnelle.

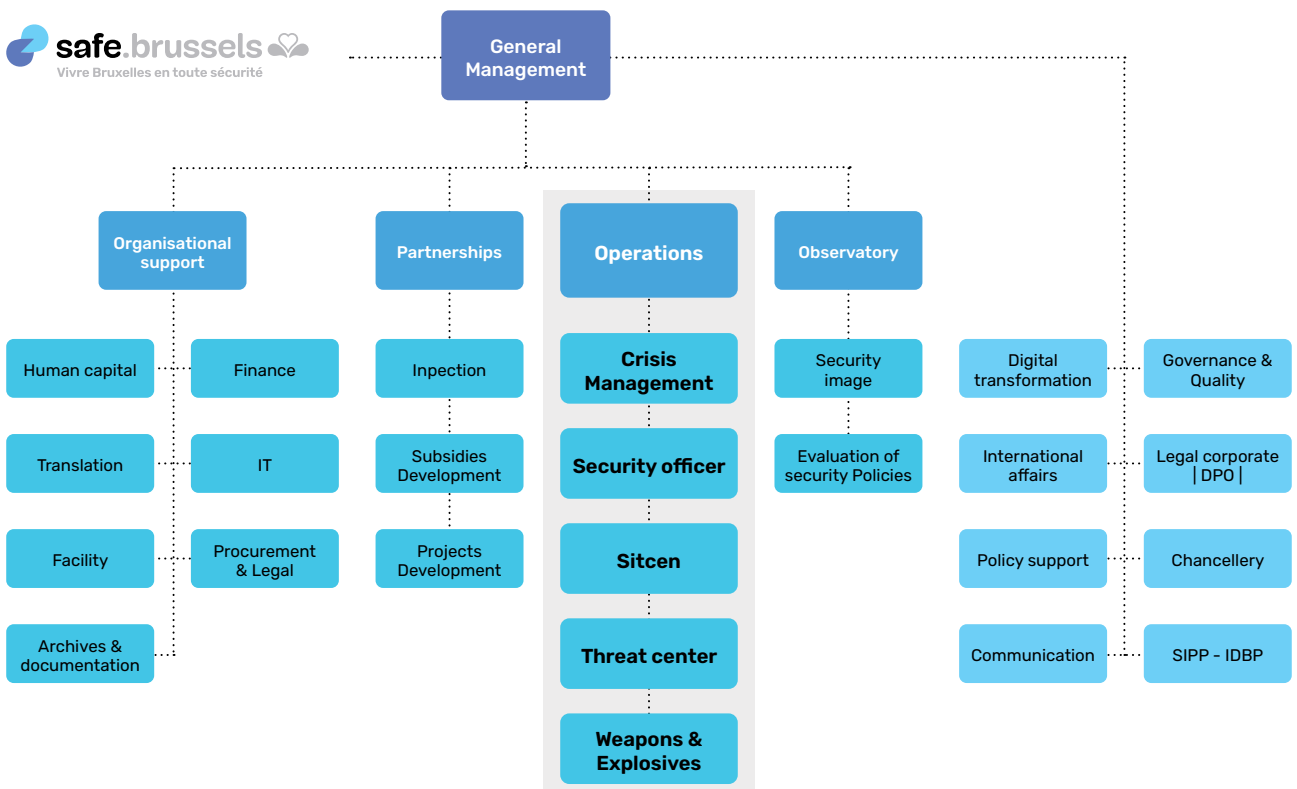
11 Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op.cit., M.B., 27 juin 2019, art. 3.

## Mise en place de la direction opérationnelle

Le Fonctionnaire dirigeant de safe.brussels qui exerce les missions de Haut fonctionnaire a déterminé comme prioritaire le développement de la partie opérationnelle de l'organisme afin de répondre aux missions qui lui ont été confiées par les autorités politiques. Cette priorité a été reprise dans le plan de gestion du fonctionnaire dirigeant de safe.brussels, validé par le Gouvernement bruxellois en date du 27 janvier 2022.

L'opérationnalisation passe par le renforcement des structures opérationnelles présentes au sein de safe.brussels. Une nouvelle direction opérationnelle a été instaurée au sein de l'organisme et est dénommée « Direction Operations ».

Afin de pouvoir davantage appuyer le Ministre-Président dans ses compétences en matière d'ordre public ainsi que le fonctionnaire dirigeant de safe.brussels dans l'exercice de ses missions en qualité de Haut fonctionnaire (suivi d'évènements et/ou gestion d'une crise), une nouvelle cellule a été mise en place et intégrée à la direction opérationnelle précitée. Ainsi, le *Situation Center* (SITCEN) permet d'assurer une remontée d'informations sur tout événement ou incident lié à la sécurité publique sur le territoire de la RBC.



En outre, la direction *Operations* est aussi composée de la cellule *Crisis management* chargée notamment de l'importante mission d'élaboration de plans d'urgence liés aux risques présents sur le territoire de la Région. Par ailleurs la cellule *Weapons & explosives* chargée des demandes d'autorisation de détention en matière d'arme à feu des particuliers résidant dans la Région de Bruxelles-Capitale fait également partie de cette direction. Les cellules *Threat center* et *Security officer*, sont encore en cours de développement.

## Réorganisation du fonctionnement des services

Au niveau du service *Crisis management*, ainsi que du service *SITCEN* de *safe.brussels*, une nouvelle répartition du travail a été opérée depuis les renforts fédéraux en personnel. Afin d'organiser le travail et de permettre un suivi optimal des dossiers prioritaires, des réunions d'équipe sont planifiées de manière hebdomadaire.

La réorganisation des services a également imposé la désignation d'un coordinateur (appui en management) pour chaque service afin de faciliter la gestion au quotidien. Un appui administratif a été désigné afin de faciliter le suivi administratif des réunions et des dossiers.

## Mise en place d'un rôle de garde

Un système de rôle de garde a été mis en place au sein du service *Crisis management* de *safe.brussels* et ce, en prévision du déclenchement d'une gestion de crise ou d'une situation d'urgence.

Au niveau du service *SITCEN*, une permanence a été instaurée de 9h00 à 17h00 tous les jours ouvrés. Une personne de permanence et un back-up sont présents au bureau. De plus, une garde est organisée tous les jours ouvrés de 17h00 à 9h00, les week-ends et les jours fériés.

## Demande d'habilitations de sécurité pour le personnel HF

Une habilitation de sécurité a été demandée pour tout le personnel de la direction *Operations* afin de permettre l'accès à d'éventuelles informations classifiées en cas de gestion de crise<sup>12</sup>.

Un briefing de sécurité a également été organisé par l'Officier de Sécurité de *safe.brussels*.

---

<sup>12</sup> Loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité, *M.B.*, 7 mai 1999 ; Arrêté royal du 24 mars 2000 portant exécution de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité, *M.B.*, 31 mars 2000.

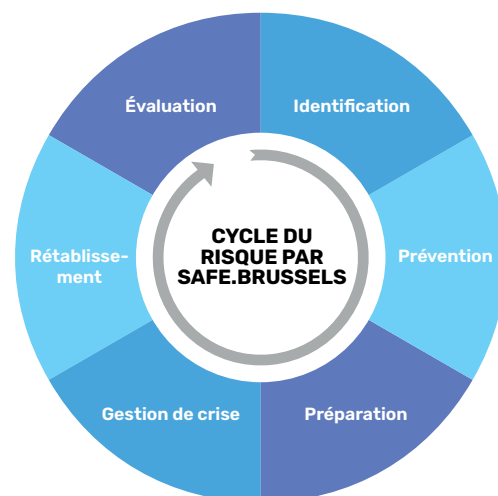
# 4. Analyse de risques

Selon l'arrêté royal du 22 mai 2019<sup>13</sup>, article 1<sup>er</sup>, les autorités compétentes sont responsables de la planification d'urgence sur leur territoire respectif. Une des tâches dans le cadre de la planification d'urgence vise à identifier et analyser les risques présents sur le territoire concerné.

Les résultats de cette analyse de risque permettent, notamment, de cibler les infrastructures ou situations potentielles requérant l'élaboration d'un plan d'urgence spécifique et ce en complément des obligations légales. Les acteurs concernés, tant régionaux que communaux, sont invités à une collaboration étroite dans ce cadre.

S'inspirant d'une méthodologie d'analyse des risques mise au point en 2018 par le Centre de crise national (NCCN) et s'inscrivant dans un cadre plus large (BNRA - Belgian National Risk Assessment 2018, effectuée dans le cadre de l'application de l'article 6 de la Décision 1313/2013/UE du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relative au mécanisme de protection civile de l'Union), les risques estimés pertinents pour ce qui a trait au niveau de compétences du Haut fonctionnaire ont été listés et déclinés sous forme de scénarios. Pour chaque catégorie, une série de

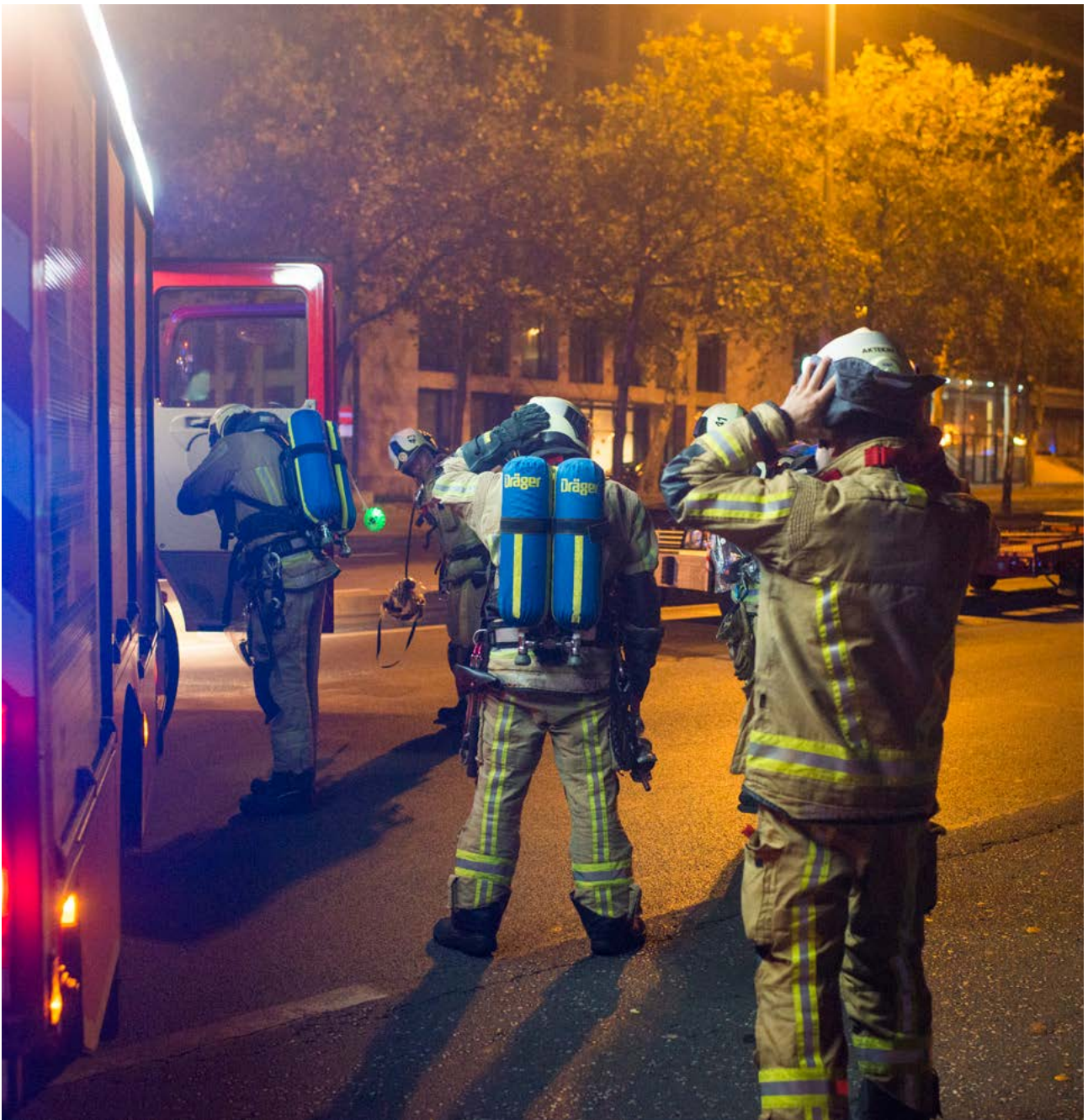
scénarios de risque a été identifiée. Au titre des risques naturels, les scénarios comprennent, par exemple : les inondations, les chaleurs extrêmes, les sécheresses prolongées. Au titre des risques technico-économiques, on retrouve : les accidents de transport impliquant des substances nocives, l'incident dans une usine Seveso, la pollution environnementale industrielle. Au titre des risques « *man-made* », nous classons principalement : les attaques contre des *soft targets*, les entités critiques, les institutions gouvernementales ainsi que l'hacktivisme et la cybercriminalité.



<sup>13</sup> Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op. cit., M.B., 27 juin 2019, art. 1.

Au cours des derniers mois, le travail a porté sur la rédaction des scénarios et de l'enquête. Par le biais d'une enquête numérique (*Microsoft Forms*), un groupe d'experts et les communes bruxelloises seront invités à évaluer les scénarios de risque pour la RBC en termes de probabilité (probabilité que ce scénario se produise) et d'impact.

Pour chaque scénario, il est demandé de choisir un niveau de probabilité de survenance et un niveau d'impact attendu (subdivisé en impact humain et impact social).





# 5. Planification générale d'urgence et d'intervention

Les Gouverneurs/Haut fonctionnaire ont l'obligation d'élaborer un plan général d'urgence et d'intervention (PGUI). Selon l'arrêté royal du 22 mai 2019, le plan général d'urgence et d'intervention (PGUI) « est un PUI qui contient les directives générales et les informations nécessaires pour assurer la gestion des situations d'urgence »<sup>14</sup>.

À ce propos, la RBC dispose d'un PGUI datant de 2013. Ce plan prévoyait une actualisation annuelle et la mise en place d'un groupe de travail de suivi. Force est de constater qu'il n'a pas fait l'objet d'une actualisation.

Un travail de mise à jour de ce PGUI devait être rapidement lancé en tenant compte de la redéfinition du cadre légal fédéral de la planification et de la gestion de crise intervenu en 2019.

L'actualisation du PGUI a figuré au premier plan des priorités du Haut fonctionnaire pour l'année 2022 telles qu'annoncées lors de la cellule de sécurité du 19 janvier 2022.

Les travaux de réflexion concernant l'actualisation du PGUI ont débuté par la rédaction d'une note d'orientation présentant une proposition de structure pour le PGUI.

La structure se découpe en deux parties distinctes :

- la première section représente une partie plus théorique présentant des éléments repris dans l'arrêté royal du 22 mai 2019 tout en faisant des renvois vers la partie suivante;
- la seconde partie est composée d'outils pratiques présentés sous forme des fiches.

---

<sup>14</sup> Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op. cit., M.B., 27 juin 2019, art. 1.



Les deux sections du PGUI se veulent donc complémentaires dans le sens où l'optique est de créer des ponts entre les cadres législatifs et réglementaires et les dispositions opérationnelles en découlant.

Concernant la méthodologie utilisée pour la rédaction du document, un groupe de travail restreint pilote celle-ci. Cet organe est de nature multidisciplinaire, incluant toutes les disciplines, ainsi que des représentants des communes.

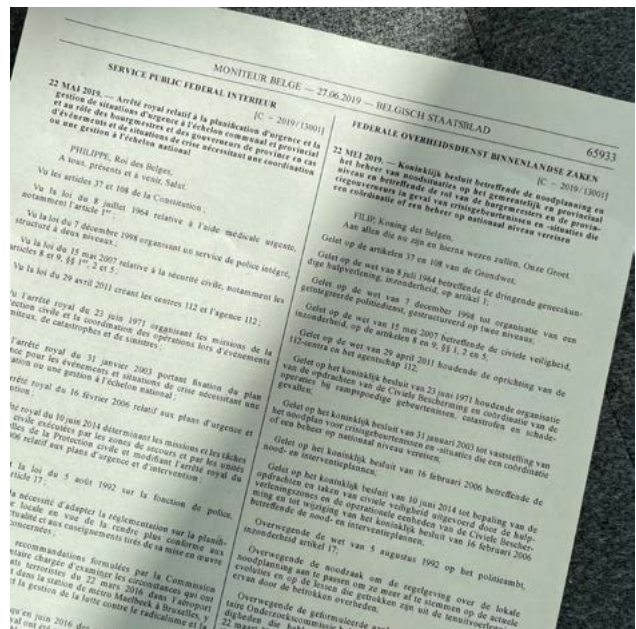
Les plans particuliers ou généraux d'urgence et d'intervention provinciaux, une fois validés en cellule de sécurité, sont ensuite transmis au NCCN pour validation par la Ministre de l'Intérieur, ces dispositions réglementaires en matière d'approbation de plans étant fixées par la circulaire NPU-1 relative aux plans d'urgence et d'intervention du 26 octobre 2006<sup>15</sup>.



15 Circulaire ministérielle NPU-1 du 26 octobre 2006 relative aux plans d'urgence et d'intervention, M.B., 10 janvier 2007.

# 6. Planification particulière d'urgence et d'intervention

Selon l'arrêté royal du 22 mai 2019, les autorités compétentes sont responsables de la planification d'urgence sur leur territoire respectif. Une des tâches relevant de la planification d'urgence vise l'élaboration d'un (ou plusieurs) plan particulier d'urgence et d'intervention (PPUI) « pour les risques pour lesquels la réglementation le prescrit, ainsi que pour les risques pour lesquels l'autorité compétente l'estime nécessaire »<sup>16</sup>.



16 Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op. cit., M.B., 27 juin 2019, art. 1.

## Risque terroriste

Le PPUI relatif à l'approche d'une prise d'otage terroriste ou d'un attentat terroriste a été définitivement approuvé par le Haut fonctionnaire en cellule de sécurité provinciale convoquée spécialement à cet effet en date du 20 septembre 2022. Il a ensuite été transmis au NCCN le 21 septembre. Le PPUI a été approuvé par la Ministre de l'Intérieur le 20 octobre 2022 et publié au Moniteur le 14 novembre 2022.

Son élaboration découlait d'une obligation fixée directement par le plan national d'urgence relatif à l'approche d'une prise d'otage ou d'un attentat terroriste<sup>17</sup>. Pour la mener à bien, un groupe de travail multidisciplinaire, impliquant bien sûr les disciplines de secours et d'intervention mais également les autorités judiciaires, a été mis sur pied et s'est réuni à de multiples reprises avant la convocation finale de la cellule de sécurité.

Ainsi, le PPUI opérationnalise et transpose les éléments et dispositifs prévus dans le plan national à l'échelon bruxellois. Il organise notamment les articulations entre structures de crise régionales et fédérales selon la phase de gestion de crise décidée, tout en prévoyant une série de mesures que les autorités régionales peuvent actionner et ce, sans attendre le déclenchement d'une phase fédérale. Il s'agit de limiter d'urgence les conséquences de l'acte.

## Risque sanitaire

Le PPUI<sup>18</sup> « *Pandémie de coronavirus (COVID-19)* » a quant à lui été validé à l'occasion d'une cellule de sécurité provinciale convoquée spécialement à cet effet le 31 mars 2022.

En concertation avec le cabinet du Ministre-Président ainsi que celui du Ministre bruxellois chargé de l'Action Sociale et de la Santé auprès des Collèges de la COCOF et de la COCOM, il a été convenu de rédiger et d'adopter ce PPUI eu égard à l'évolution de la situation pandémique, dans l'optique d'encadrer le déclenchement d'une phase provinciale de crise faisant suite à la fin de la phase fédérale de gestion de crise<sup>19</sup>.

Afin de réaliser celui-ci, un groupe de travail restreint composés du service Crisis management de safe.brussels, des services concernés de la commission communautaire commune (COCOM) ainsi que de l'inspection fédérale d'hygiène s'est réuni à plusieurs reprises.

Ce PPUI permet également d'encadrer le processus de déclenchement d'une phase provinciale en cas de remontée significative des indicateurs de la pandémie à Bruxelles (absence d'une phase fédérale à l'échelle de l'ensemble du pays).

Pour ce faire, le document définit le cadre de la gestion coordonnée de cette phase provinciale et ce, dans le respect des compétences propres des différents acteurs.

## Risques liés aux institutions européennes

L'actualisation du PPUI relatif aux activités du Conseil européen présent sur le territoire bruxellois est en cours et touche à sa fin.

En collaboration avec les différents services compétents du Secrétariat Général du Conseil européen (Unité médico-sociale, Direction Prévention

17 Arrêté royal du 18 mai 202 portant fixation du plan d'urgence national relatif à l'approche d'une prise d'otage terroriste ou d'un attentat terroriste, *M.B.*, 4 juin 2020, art. 3.

18 Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a transmis aux Gouverneurs des provinces et au Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise en mai 2020 l'instruction de rédiger un PPUI COVID 19.

19 Arrêté royal du 31 janvier 2003 portant fixation du plan d'urgence pour les événements et situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national, *M.B.*, 21 février 2003.

et Sécurité) et les disciplines de secours, un important travail de révision et d'approfondissement des procédures de coopération entre services du Conseil et services belges a ainsi été mené afin de garantir l'efficacité et la fluidité des interventions en cas de situations d'urgence, tant pour le personnel du Conseil que les VIPs européens.

Plusieurs visites ont eu lieu dans les locaux du Conseil européen et de safe.brussels afin d'assurer une compréhension réciproque du fonctionnement des uns et des autres et d'en tenir compte dans les dispositions du plan.

### Risques liés à la tenue de procès des attentats du 22 mars 2016

Afin de tenir compte de l'importance judiciaire et symbolique du procès des auteurs des attentats de mars 2016, le Haut fonctionnaire a sollicité et dirigé l'élaboration d'un PPUI spécifique à ce procès. Ce procès se déroulera, pendant plusieurs mois, sur le site baptisé *Justitia* à Evere.

L'objectif de ce plan est de prévoir les rôles et contributions des services opérationnels, autorités administratives, judiciaires et communicants dans le cadre de la gestion d'une situation d'urgence éventuelle qui surviendrait sur le site, quelle qu'elle soit (terrorisme, ordre public, incendie).

Il s'est accompagné de l'organisation d'un exercice multidisciplinaire de terrain le 24 septembre 2022 pour tester la coordination opérationnelle et stratégique.

### Risques phénomènes climatologiques extrêmes

En réponse à la fréquence de plus en plus rapprochée d'événements météorologiques extrêmes liés au changement climatique, l'élaboration d'un PPUI relatifs aux phénomènes météorologiques extrêmes est également l'une des priorités du service Crisis management de safe.brussels.

Ce PPUI comprend les plans d'urgence et les procédures de gestion de crise en cas d'inondations, de sécheresse prolongée, de vague de chaleur et de pics d'ozone, de vague de froid et d'alarmes hivernales, de vents forts et de tempêtes et de pics de pollution atmosphérique.

Au cours des derniers mois, les procédures existantes ont été cartographiées voire déjà mises à jour pour certaines et ce, grâce aux échanges constructifs avec les partenaires concernés (Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, IRM,) et des différents retours d'expérience. Les lacunes et les insuffisances en matière de préparation à la gestion des catastrophes survenant à l'occasion de phénomènes météorologiques intenses ont également été identifiées.

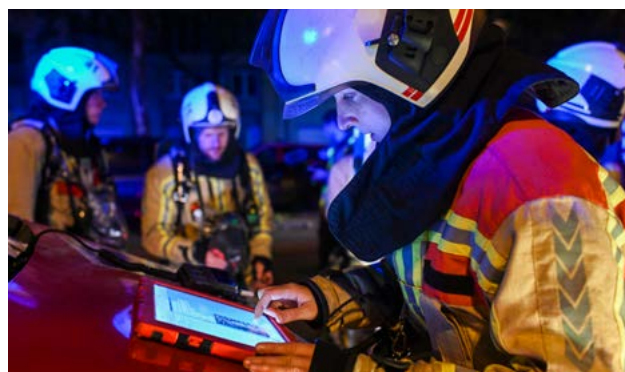
Dans ce cadre, par exemple, safe.brussels a piloté, avec Bruxelles-Mobilité, l'actualisation de la procédure régionale de fermeture des voiries de la forêt de Soignes en cas de grands vents. Celle-ci prévoit la fermeture à la circulation de plusieurs tronçons routiers de la forêt de Soignes lorsque des rafales de vents supérieures à 100km/h sont prévues par l'Institut Royal Météorologique (IRM) pendant un certain temps. L'actualisation a notamment concerné le schéma d'alerte des acteurs impliqués ou affectés (services de secours et d'intervention, organismes régionaux compétents et leurs homologues des Brabant flamand et wallon, services communaux) ainsi que le timing d'enchaînement des étapes de la procédure (pré-alerte, activation, retour à la normale, etc).

# 7. Exercices

Selon l'arrêté royal du 22 mai 2019<sup>20</sup>, les autorités sont responsables d'organiser des exercices multidisciplinaires de manière régulière et au moins une fois par an, pour tester la planification d'urgence et la gestion de crise existante. Il s'agit aussi de déterminer les modalités et la fréquence des exercices avec l'établissement d'un calendrier d'exercices qui devra être intégré dans la plateforme nationale de sécurité. La législation fédérale prévoit également d'évaluer les exercices et d'adapter la planification d'urgence existante en conséquence.

Il existe trois catégories d'exercices<sup>21</sup>, à savoir l'exercice de table, l'exercice de commandement et l'exercice de terrain. L'exercice de table, *table top exercise ou TTX*, est un exercice de simulation en salle basé sur des messages d'information et des ordres particuliers, commentés après chaque incident. L'exercice de commandement, *command post exercise ou CPX*, est un exercice caractérisé par la simulation des différentes disciplines, mettant en œuvre le poste de commandement opérationnel (PC-Ops), le comité de coordination et les moyens de transmission. Aucune action n'est réellement menée sur le terrain. L'exercice de terrain, *field training exercise ou FTX*, est un exercice com-

plet et en grande nature se déroulant principalement sur le terrain et dans lequel tout ou partie des différents services intervenants vont réellement être impliqués.



Deux exercices d'alerte du comité de coordination provincial (CC-Prov) en cas de déclenchement d'une phase provinciale ont été organisés en collaboration avec la CU 112<sup>22</sup>. De plus, un exercice d'alerte du PPUI terrorisme en cas de déclenchement de phase provinciale « terroriste » a eu lieu le 23 février 2022.

Les services de safe.brussels ont participé au test national Be-Alert le jeudi 7 avril 2022. En prenant

20 Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op. cit., M.B., 27 juin 2019, art. 3.

21 Guide pratique et méthodologique pour l'organisation d'un exercice « catastrophe » à l'attention des autorités locales, IBZ, 2009.

22 21/10/2021 ; 02/12/2021.

## 7. EXERCICES

part à cet exercice, piloté par le centre de crise national, via la rédaction des messages du test et une campagne de communication via les médias sociaux de safe.brussels, le nombre de citoyens bruxellois est passé en quelques jours de 63.000 à 85.000 inscrits. Lors de cet exercice, 1.312.503 messages ont été envoyés à la population.



Le 4 juillet 2022 a eu lieu l'exercice multidisciplinaire *Methotest*. Cet exercice *table top* a permis de tester différents aspects du travail mono et multidisciplinaire tels que la mise sur pied du comité de coordination provincial, le fonctionnement des back-offices monodisciplinaires, l'aspect multidépartemental, l'aspect multidisciplinaire, l'utilisation de nouveaux outils et moyens ou encore l'entraînement du personnel.

Cet exercice a rassemblé une soixantaine de participants dans les locaux de safe.brussels. Les conclusions de celui-ci ont permis de dégager des pistes d'amélioration de fonctionnements pour les différents partenaires impliqués. En ce qui concerne les services de safe.brussels appuyant le Haut fonctionnaire, il a permis d'affiner le dispositif interne de gestion de crise tant sur les processus que sur les infrastructures.

Le 7 septembre 2022, les services du Haut fonctionnaire ont organisé en collaboration avec la STIB et le CIC de Bruxelles un test de la procédure de fermeture du réseau des métros en RBC en cas d'attentat ou de menace d'attentat terroriste. Il s'agissait notamment de tester la chaîne d'alerte et de transmission de l'information entre les services concernés dans le cadre d'un tel scénario.



L'exercice multidisciplinaire dénommé « Chapeau » s'est déroulé le 24 septembre 2022. Il s'agissait d'un exercice de terrain rassemblant les différentes disciplines de secours et d'intervention. Celui-ci a permis de tester les dispositifs mis en place dans le bâtiment « Justitia » et ce, dans le cadre du procès des attentats du 22 mars 2016. 600 personnes ont pris part à cet exercice.

L'organisation de l'exercice faisait suite à la demande, adressée à la fin du mois de juin 2022 par le Chef de corps de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles au Haut fonctionnaire, de voir organiser un exercice multidisciplinaire dans les installations du bâtiment JUSTITIA en préparation de la tenue du procès des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016.

La méthode d'évaluation mise en place pour cet exercice repose sur un système de fiches d'évaluation qui ont été complétées durant l'exercice par les différents évaluateurs de l'exercice présents sur les différents lieux où se déroulait l'exercice.





## 8. Appui aux communes

Suite à la réunion de la plateforme des coordinateurs planification d'urgence qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et qui visait à présenter les projets en termes de soutien aux communes de la part du service Crisis management de safe.brussels, un round de rencontres bilatérales, commune par commune, entre les équipes de safe.brussels et les coordinateurs planification d'urgence a été organisé durant les mois de janvier et février 2022.

L'objectif de ces rencontres visait à présenter les projets en termes de soutien aux communes de la part des services de safe.brussels devant démarrer en 2022.

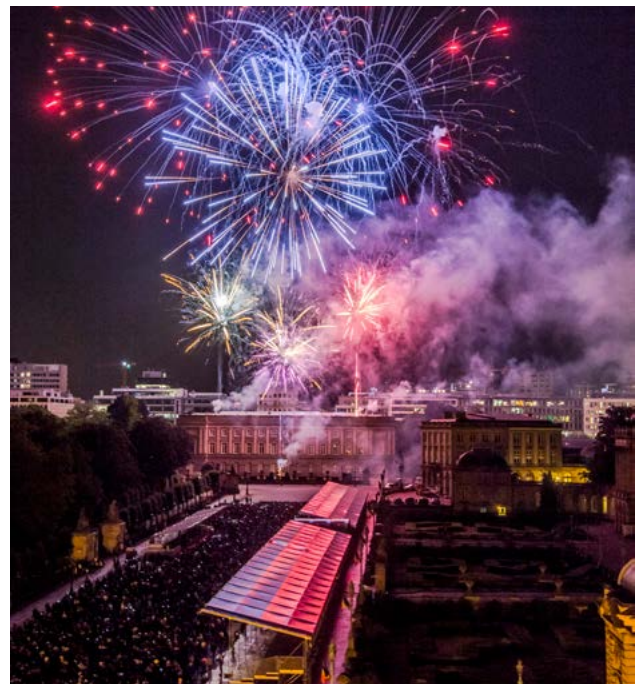
A la suite de ces rencontres, les principales demandes de soutien qui ont été identifiées concernaient la méthodologie d'analyse de risques, l'offre de formations, certains besoins techniques comme la mise sur pied d'une plateforme d'échange de documents ainsi que l'organisation d'exercices communaux « *table top* ».

Concernant ce dernier point, une note de méthodologie est en voie de finalisation, l'objectif étant de tester cette méthodologie avec deux communes volontaires en 2023.

# 9. Évènements multi-disciplinaires

Selon l'arrêté royal du 22 mai 2019<sup>23</sup>, les autorités compétentes sont responsables de la planification d'urgence sur leur territoire respectif, ce qui signifie de mettre en œuvre et actualiser les actions nécessaires au niveau de la planification d'urgence sur la base de l'analyse des risques présents sur le territoire.

Dans ce contexte, et afin de préparer au mieux l'encadrement multidisciplinaire des événements supra locaux, une répartition du suivi et de l'encadrement des événements multidisciplinaires a été effectuée au sein des services.



Au total, quatorze événements<sup>24</sup> ont fait l'objet d'un encadrement multidisciplinaire depuis l'entrée en fonction du Haut fonctionnaire.

23 Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op. cit., *M.B.*, 27 juin 2019, art. 3.

24 21/07/2021 – Fête Nationale ; 29/08/2021 – BXL Tour (course cycliste) ; 12/09/2021 – 20km Bruxelles ; 19/09/2021 – Journée sans voiture ; 31/12/2021 – Nuit Saint-Sylvestre ; 23/01/2022 – Concertation multidisciplinaire pour la manifestation contre les mesures sanitaires ; 13-14-15/2202 – Convoi pour la liberté ; 17-18/02/2022 – Sommet EU-Afrique ; 28/02/2022 – Crise « Ukraine » ; 24-25/03/2022 – Sommet Extraordinaire OTAN-G7-UE ; 29/05/2022 – 20 Km de Bruxelles ; 19/06/2022 – BXL Tour ; 21/07/2022 – Cérémonies de la Fête nationale ; 18/09/2022 – Journée sans voiture.





# 10. Processus de gestion de crise

## Processus internes

Les situations qui doivent être gérées par le Haut fonctionnaire font l'objet d'une coordination stratégique via une phase provinciale qui est déclenchée lorsque les conséquences directes ou indirectes de la situation d'urgence nécessitent une gestion par le Gouverneur/Haut fonctionnaire compétent.

Les processus de gestion de crise sont liés au PGUI. En effet, il existe dans le PGUI une fiche concernant le déclenchement d'une phase provinciale.

Deux réunions ont eu lieu les 31 janvier 2022 et le 1 février 2022 afin de structurer les processus de déclenchement d'une phase provinciale. Dans ce cadre, l'élaboration d'une fiche réflexe a été mise en place concernant les premières actions des services de safe.brussels cas de déclenchement d'une gestion d'une situation d'urgence telle que définie par l'AR du 22 mai 2019<sup>25</sup>.

Cette fiche n'aborde pas la question des infrastructures, les actions s'effectuant indépendamment des lieux de gestion de crise. Un schéma d'alerte a été instauré en cas de gestion de crise.

A la suite des exercices multidisciplinaires « *Methodest* » et « *Chapeau* » organisés par les services de safe.brussels ainsi que de l'incident ayant eu lieu le 26 août 2022<sup>26</sup> sur le territoire de Bruxelles-Capitale impliquant une gestion par les services de safe.brussels, les processus de gestion de crise internes ont fait l'objet de plusieurs débriefings.

Plusieurs réunions se sont tenues dans ce cadre de manière à développer une méthodologie et à identifier des « rôles » en gestion de crise, ceux-ci faisant l'objet de fiches descriptives des missions incombant à ces rôles. Lors d'une crise, ces différents postes à tenir sont distribués par ordre de priorités selon le personnel disponible. Selon les besoins de la crise, chacune de ces fonctions peut être assumée par tout membre confondu du per-

25 Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op. cit., *M.B.*, 27 juin 2019, art. 23.

26 Le 26 août 2022, six personnes ont été blessées par une camionnette sur la terrasse du bar-restaurant Le Corbeau à Bruxelles. Le véhicule a ensuite pris la fuite et a été retrouvé plus tard à Saint-Josse-ten-Noode. Cet incident a mobilisé les disciplines de secours et les autorités bruxelloises dans un contexte de suspicion d'attentat terroriste bien qu'il s'est avéré par après qu'il s'agissait d'un incident de nature tout à fait différente.



sonnel des services de safe.brussels. Néanmoins, ces fiches ont au préalable été associées à un profil ou un service particulier selon l'idée d'un fonctionnement optimal.

Le suivi de la méthodologie mise en place, ainsi que des fonctions de crise, font partie d'un processus continu et transversal, visant également à s'intégrer dans le suivi des plans d'urgence ainsi que dans l'opérationnalisation du centre de crise régional (RCCR).

## Processus externes

### OPÉRATIONNALISATION DU CENTRE DE CRISE RÉGIONAL

L'opérationnalisation du centre de crise régional (RCCR) a pour objectif d'optimiser la coordination et la gestion d'événements et de crises pouvant survenir sur le territoire de la RBC.

Les outils de gestion de crise doivent s'adapter d'une part, à de nouvelles technologies et d'autre part, aux enseignements des crises passées. Le RCCR doit mettre en place des processus de travail afin de tenir compte des besoins des partenaires et de pouvoir accueillir tous les acteurs en appui des missions du Haut fonctionnaire en cas

de phase provinciale. Le RCCR doit devenir un centre d'expertise multidisciplinaire et permettre aux partenaires de travailler de manière optimale en fonction des méthodologies techniques de travail propres à chacun.

Dans ce cadre, différentes rencontres ont eu lieu avec différents partenaires tels que la STIB, Bruxelles Mobilité, le SIAMU, la Santé publique, la SNCB, la Protection civile et la Défense.

### CARTOGRAPHIE

La situation cartographique liée au suivi d'événements, de gestion de crise ou de situations d'urgence est relativement complexe, que ce soit en Région de Bruxelles-Capitale ou en Belgique. Les outils sont généralement orientés sur une partie de l'incident et ne s'intègrent pas dans une vision globale.

Les besoins cartographiques des services de safe.brussels en appui des missions du Haut fonctionnaire sont aussi larges que variés car il existe une nécessité de pouvoir cartographier toutes les situations, y compris celles que nous ne connaissons pas encore. Une analyse a été menée quant aux besoins requis pour un outil de cartographie évolutif et adaptable. Il doit permettre la mise à disposition actualisée des données provenant de différents partenaires, ainsi qu'une utilisation « multi » car susceptible de concerner aussi bien la communication à la population que la gestion de crise avec les disciplines voire encore la visualisation statistique de données.

Une analyse et des concertations sont toujours en cours de manière à dégager un outil cartographique le plus adapté possible aux besoins précédemment cités.

# 11. Gestion des crises

## Pandémie de coronavirus (COVID-19)

Alors que la phase fédérale concernant la coordination et la gestion de la crise COVID-19 était déclenchée le 13 mars 2020, le Haut fonctionnaire<sup>27</sup> en charge à l'époque de relayer et appliquer les décisions prises au niveau fédéral avait la responsabilité de prendre les mesures dans ce contexte. Lors de sa prise de fonction le 26 juillet 2021, le Haut fonctionnaire nouvellement en charge a poursuivi la réalisation de ces missions.

De ce fait, le service Crisis management de safe.brussels a continué de diffuser les communications ainsi que les outils de communication vers les communes et les partenaires de la gestion de crise. Par exemple, les visuels et matériels graphiques envoyés par le NCCN étaient aussitôt transmis aux disciplines ainsi qu'aux planificateurs d'urgence communaux.

De même, les services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire avaient également pour rôle de relayer les instructions et arrêtés vers les communes à la suite des comités de coordination

fédéraux (COFECO). A sens inverse, les questions des communes étaient adressées au NCCN lorsque nécessaire.

Les arrêtés pris par le Ministre-Président ont également fait l'objet de communications envers les communes.

Un monitoring régulier de la situation a été effectué au niveau de l'évolution des chiffres en région bruxelloise, et plus spécifiquement concernant les hospitalisations ou la saturation des soins intensifs.

Afin de répondre plus spécifiquement aux questions en lien avec les mesures de police prises par le Ministre-Président, un dispositif a été mis en place au sein de safe.brussels, en collaboration avec sa cellule juridique.

Dans le cadre de la gestion de la phase fédérale de la crise sanitaire du COVID, le Ministre de l'Intérieur<sup>28</sup> a transmis aux Gouverneurs des provinces et au Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise en mai 2020 l'instruction de rédiger un PPUI COVID 19. Dès son entrée en fonction, à la suite de cette recommandation, le Haut fonctionnaire a

27 Viviane Scholliers (Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise de 2016 à 2021).

28 Pieter De Crem.

ordonné la rédaction du plan qui a pour objet de suppléer la levée de la phase fédérale de gestion de crise. Le PPUI a été validé en cellule de sécurité le 31 mars 2022 et organise la gestion coordonnée tant des épisodes de contaminations limitées qu'une remontée éventuelle des cas.

## Ukraine

### DÉCLENCHEMENT DE LA PHASE PROVINCIALE

Contrairement à la crise du coronavirus et malgré le courrier co-signé par le Ministre-Président ainsi que le Haut fonctionnaire exposant les nécessités de passer en phase fédérale, cette dernière n'a pas été déclenchée dans le cadre de la crise relative à l'arrivée en masse de personnes en fuite depuis l'Ukraine sur le sol belge.



C'est ainsi que le 15 mars 2022, à défaut d'une gestion coordonnée au niveau fédéral et afin de faire face aux impacts directs de la guerre en Ukraine sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, le Haut fonctionnaire, en concertation avec le Ministre-Président et après consultation des Bourgmestres, a décidé de déclencher la phase provinciale de gestion de crise et ce au niveau de l'Agglomération bruxelloise.

De fait, la problématique en gare de Bruxelles-Midi, point d'entrée en Belgique des personnes en fuite depuis l'Ukraine, impliquait la nécessaire prise en charge d'urgence par les autorités bruxelloises de l'arrivée en masse de personnes sans solution de logement. Ce dernier point distinguant la capitale des autres régions de Belgique, moins impactées par cette sollicitation des services aux citoyens, était amplifié par les inquiétudes géopolitiques relatives au conflit ainsi que les estimations de la cellule d'évaluation fédérale à propos du flux migratoire attendu<sup>29</sup>.

Cette décision d'entrer en phase de gestion stratégique a permis au Haut fonctionnaire de coordonner les initiatives ainsi que les moyens communaux et régionaux mais aussi la situation sur le terrain avec l'ensemble des autorités et services en charge de la sécurité et de l'assistance, dont l'ensemble des disciplines de secours particulièrement sollicitées lors de cette crise humanitaire.

Le 24 mars 2022, le Gouvernement bruxellois a désigné un coordinateur régional<sup>30</sup> responsable de travailler en collaboration avec le Haut fonctionnaire de manière à établir une stratégie d'accueil durable des réfugiés, celle-ci étant destinée à prendre le relais avec la gestion de crise gérée par le Haut fonctionnaire. C'est dans ce cadre qu'une note relative à la *Stratégie d'intégration des Ukrainiens dans le tissu bruxellois* a été rédigée par le coordinateur régional et adoptée par le Gouvernement bruxellois le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Alors que le déclenchement de phase provinciale est une première en RBC, cette dernière a pris fin le 30 juin 2022 après concertation du Haut fonctionnaire avec le coordinateur régional « Ukraine », Pierre Verbeeren, ainsi qu'avec les différentes disciplines, le Ministre-Président ainsi que le conseil régional de sécurité (CoRes) réuni le 29 juin 2022.

<sup>29</sup> A l'époque, selon les estimations du NCCN, un total de 200.000 personnes en fuite étaient attendues sur le territoire belge pour l'été 2022.

<sup>30</sup> Pierre Verbeeren.

En effet, les notions d'urgence et de crise telles que décrites dans l'arrêté royal du 22 mai 2019<sup>31</sup> prévoyant les critères d'instauration et de maintien d'une phase provinciale de gestion de crise n'apparaissent plus comme une évidence. Dans un contexte où les évaluations tant chiffrées que sécuritaires étaient revues largement à la baisse, la prise en charge d'urgence trouvait désormais un relais organisationnel à travers des mesures structurelles à l'instar du dispositif d'accueil d'urgence organisé par le niveau fédéral, les sept groupes de travail sectoriels en RBC, la plateforme d'information à la population [helpukraine.brussels](http://helpukraine.brussels), la plateforme d'hébergement [bemyguest.brussels](http://bemyguest.brussels) ou encore la continuité du travail des autorités ainsi que des institutions locales et régionales.

Au cours des trois mois de phase provinciale, le Haut fonctionnaire ainsi que son personnel ont assisté à plus de 69 réunions tant fédérales que régionales ainsi qu'organisé plus de 46 concertations entre partenaires dont 13 en présence de toutes les communes ou encore 8 comités de coordination provinciale (CC-Prov).

#### *Comité de coordination provincial*

Dans le cadre de la phase de gestion de crise provinciale qui a été déclenchée, le Haut fonctionnaire préside le Comité de coordination provincial. Lors de ces rencontres hebdomadaires, la crise est évaluée et gérée d'un point de vue multidisciplinaire. Comme le prévoit l'AR du 22 mai 2019, le CC-PROV, organe de concertation avec les disciplines de secours doit être réuni et tenu informé régulièrement de l'évolution de la situation. En début de phase, celui-ci a été réuni une fois par semaine afin que les partenaires se tiennent mutuellement informés. Il a ensuite été réuni une fois toutes les deux semaines.

#### *Concertation avec le niveau communal*

Dans le cadre de cette phase provinciale, une concertation régulière avec les communes impliquées dans l'accueil et le logement des réfugiés s'est avérée nécessaire. Une concertation entre les représentants de celles-ci, le coordinateur régional « Ukraine » et le Haut fonctionnaire a rapidement été mise sur pied.

En effet, ce relais d'importance a été assuré dès le 11 mars 2022 : les planificateurs d'urgence des 19 communes de la RBC ont été invités à une réunion de concertation pour évaluer la situation, après quoi il leur a été demandé à chacun de désigner pour leur commune un single point of contact (SPOC), une personne de référence destinée à centraliser le flux d'information. Depuis, l'ensemble ces SPOC communaux et leurs propres invités étaient rassemblés de façon hebdomadaire en réunion de concertation avec des représentants régionaux ou fédéraux afin de répondre au mieux à leurs questions et recueillir leur témoignage. D'autres stratégies de communication ont été mises en place :

- Centralisation des communications à double sens via la boîte mail générique du Haut fonctionnaire ;
- Entretiens téléphoniques récurrents dans le cadre du monitoring des chiffres notamment ;
- Ouverture d'un "Teams" partagé où sont mis en ligne les documents importants, les fichiers partagés et les procès-verbaux de réunion.

#### *Concertation avec le niveau régional*

Dans le cadre de la crise des réfugiés ukrainiens, une Task Force régionale composée de représentants de cabinets ministériels, des institutions régionales et services publics concernés par le domaine d'action lié à la crise a été mise en place. La

---

31 Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op. cit., M.B., 27 juin 2019, art. 23.

Task Force est chargée de la coordination et du suivi dans tous les domaines politiques et est présidée par le chef de cabinet du Ministre-Président.

De plus, en tant que présidente<sup>32</sup>, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, du groupe de travail sectoriel 7 destiné à organiser la communication vers la population, de nombreuses réunions ont été organisées tant dans le cadre des concertations au sein de ce groupe de travail que pour les préparer.

### *Concertation avec le niveau fédéral*

Bien qu'aucune phase fédérale n'a été déclenchée, plusieurs instruments de la gestion de crise au niveau national ont été déployés tels que les réunions du comité fédéral de coordination (COFECO), de la cellule d'évaluation (CELEVAL) et de la cellule d'information (Infocel). A l'occasion de ces réunions, une collaboration était assurée entre les différents services du Gouvernement fédéral et les entités fédérées. Le contenu de ces concertations était systématiquement rapporté aux communes, la Région assurant ainsi le flux d'informations entre les différents niveaux de pouvoir.

## COMMUNICATION DE CRISE

### *Mise en place du site web [helpukraine.brussels](http://helpukraine.brussels)*

L'AR du 22 mai 2019 attribue au Haut fonctionnaire les missions d'alerte et d'information de la population y compris la tâche de « *mettre en place et utiliser les différents canaux de communication directs et indirects de la population et des groupes cibles identifiés, de la manière la plus opportune possible, compte tenu de la situation d'urgence* »<sup>33</sup>. Il s'agit d'utiliser et mettre en place les outils de communication et d'information de la population et plus généralement de toute personne impactée par la crise.

Dans ce cadre, sans manquer de reconnaître les moyens humains et techniques déployés pour respecter les délais très courts, une plateforme d'information a été mise sur pied dans le cadre de la crise ukrainienne. Elle contient un certain nombre d'informations utiles dispensées dans des articles en français, néerlandais, anglais, ukrainien et russe. Celle-ci fait l'objet d'une constante mise à jour.

### *Présidence du GT 7 COM régional*

Suite à l'adoption par le gouvernement bruxellois, le 1<sup>er</sup> avril 2022, de la note relative à la *Stratégie d'intégration des ressortissants ukrainiens dans le tissu bruxellois*, le Fonctionnaire dirigeant de [safe.brussels](http://safe.brussels) exerçant les missions de Haut fonctionnaire s'est vu attribué la présidence du GT 7. Cette décision fait suite à la mise en place du site web dans le cadre la phase provinciale.

Les missions suivantes lui ont été attribuées:

- structurer, opérationnaliser et évaluer l'information vers la communauté ukrainienne ;
- créer et mettre à jour un site web d'information à destination de la communauté ;
- développer des médias d'information en ukrainien ;
- étudier la possibilité de mettre en place des guichets et/ou centres d'appels téléphoniques d'information avec des correspondants parlant ukrainien ;
- collaborer avec la hotline de Caritas en Belgique ;
- définir un modèle d'interprétariat valable pour tous les secteurs en prenant en compte le modèle de l'interprétariat social qui permet une bonne compréhension des leviers vers l'emploi et garantit la qualité et la confidentialité ;
- préparer les réunions de la task-force régionale de coordination et budgétaire, établir des rapports d'avancement réguliers et assurer la mise en œuvre des décisions de la task-force.

<sup>32</sup> Mission formalisée à travers la note au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à propos de la mise en œuvre de la *Stratégie d'intégration des ressortissants ukrainiens dans le tissu bruxellois*.

<sup>33</sup> Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op. cit., *M.B.*, 27 juin 2019, art. 13.

### Monitoring des chiffres

Au vu du nombre important de personnes ayant fui l'Ukraine arrivées en Belgique et de la difficulté à mesurer la réelle incidence de ces mouvements de population au niveau de la Région, il s'est avéré très vite nécessaire de développer un outil d'analyse continue de la situation à Bruxelles. Dès le 1<sup>er</sup> avril, le service SITCEN de safe.brussels a assuré dans cette optique un monitoring des chiffres relatifs à l'afflux et l'intégration sur le territoire de la Région de personnes fuyant l'Ukraine. A la mi-avril, safe.brussels était officiellement mandaté par la Task force pour cette mission et assure depuis ce suivi en fournissant chaque semaine aux autorités décisionnaires des données et des tendances à différents niveaux : international, national et spécifique à la RBC. Actuellement, huit rapports d'analyse de chiffres ont été produits.

Dans ce contexte, un réseau de collaboration diversifié a dû être développé dans un court laps de temps de manière à recouper un maximum de sources : *The United Nations High Commissioner for Refugees* (UNHCR), les rapports *Blueprint* de la Commission européenne dans le cadre de l'*Integrated Political Crisis Response* (IPCR), le Centre de crise national (NCCN), l'Office des étrangers, la Croix-Rouge, Actiris, la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) et la *Vlaamse gemeenschapscommissie* (VGC) pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et *Kinderopvang* pour l'accueil de la petite enfance ainsi que, bien évidemment, les dix-neuf communes bruxelloises ainsi que les CPAS. Ce réseau est en développement continu pour une précision toujours plus grande du monitoring. Il s'agissait aussi, en recourant à l'ensemble de ces données, de pallier le problème du *dark number* (= dans ce contexte, les personnes en fuite échappant au circuit traditionnel d'intégration et donc à toute quantification). La collaboration avec les partenaires fédéraux et régionaux au sein du CELEVAL est l'occasion de travailler sur cette problématique également.

Au cours du dernier trimestre 2022, ces rapports à destination de la Task Force régionale sont toujours apparus de façon bimensuelle.

### SITREP hebdomadaire

Par le biais des *Situation Reports* (SITREP) régionaux, safe.brussels avait pour but d'informer ses partenaires chaque semaine des décisions et initiatives importantes impactant la Région.

La crise ukrainienne a suscité une grande mobilisation dans de nombreux domaines. Via les SITREP, safe.brussels souhaitait mettre en avant une initiative locale ou les activités de l'un des partenaires régionaux.

Les SITREP hebdomadaires dans le cadre de la crise ukrainienne ont été structurés comme suit :

- Un point de situation internationale destiné à informer le partenaire sur le contexte de la crise à travers les faits, bouleversements, rencontres et décisions d'importance au cours de la semaine écoulée. Les sources étaient de la revue de presse internationale.
- Un point « Flux et chiffres » reprenant les chiffres principaux concernant le flux migratoire ukrainien (nombre de personnes exilées, nombre de personnes enregistrées en Belgique, nombre de personnes logées en RBC, la prévision actualisée du nombre d'Ukrainiens attendues au total sur la Belgique ou encore).
- Un point relatif aux initiatives au niveau de la RBC informant les partenaires sur les mesures et décisions importantes prises au niveau des autorités et institutions régionales pour organiser et structurer l'accueil des BPTU.
- Un point sécurité qui relevait quelques faits ponctuels relatifs au contexte sécuritaire en lien avec les impacts du conflit en Belgique (assurances voiture des Ukrainiens, les volontaires belges partis sur le front, menace CBRN, mesures de cybersécurité à prendre, ...). Le travail était effectué sur base de l'Open Source, des mesures prises en Belgique ou des rapports déclassifiés de l'OCAM.

- Un point *Partners in the Picture* reprenant un témoignage différent chaque semaine des acteurs en RBC concernant la gestion de crise. Un contact était pris avec les partenaires au préalable concernant les mesures et les moyens humains déployés pour résoudre les enjeux qui les concernaient.
- Point d'attention communication : il s'agissait ici de régler les questions de vocabulaire employé pendant la crise pour que les débats entre les différents acteurs de la gestion de crise soient fixés sur un même lexique.

Le SITREP était envoyé tous les vendredis soir en néerlandais et en français aux partenaires de la gestion de crise.

### MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF OPÉRATIONNEL : GUICHET DE L'ACCUEIL DE LA GARE DU MIDI

Le 7 mars 2022, des consultations ont eu lieu entre le Ministre-Président, le Ministre bruxellois de la Santé et le Haut fonctionnaire concernant l'arrivée de personnes déplacées temporairement d'Ukraine via la gare internationale de Bruxelles-Midi. En effet, une solution d'orientation était nécessaire pour les arrivants bloqués sur leur trajet d'intégration par la fermeture du centre d'enregistrement ou pour les personnes simplement en transit vers d'autres pays. Dès le 11 mars, à la suite de plusieurs réunions de concertations, une procédure a été mise en place entre



les services de safe.brussels, Bruss'help, la SNCB, la STIB, la Croix-Rouge de Belgique, la SPC, la zone de police Midi et la Brussels Hotels Association (BHA) permettant d'opérationnaliser le soir-même un dispositif d'accueil et d'orientation en gare du Midi.

Chaque soir, entre le 11 et le 27 mars, de 16h à 23h en moyenne, les collaborateurs des services de safe.brussels, appuyés par le SITCEN de safe.brussels ont coordonné l'orientation des ressortissants ukrainiens en gare vers des chambres mises à disposition gratuitement par une dizaine d'hôtels bruxellois. Durant cette période, ce sont 487 personnes dont 95 enfants qui ont été logées pour une ou plusieurs nuits dans 185 chambres réparties dans 15 hôtels.

Cette solution d'urgence s'est rapidement révélée nécessaire sur un plus long terme au vu de l'évolution de la crise ukrainienne et du flux toujours plus important de personnes fuyant le conflit. Ce qui se rapportait initialement à un dispositif d'urgence nécessitait désormais une gestion plus structurée. Dans cette dynamique, à partir du 28 mars, un consortium regroupant la Plateforme citoyenne, la Croix-Rouge ainsi que Bruss'Help a été mis en place afin de reprendre durablement la prise en charge de première ligne, en journée comme le soir, des arrivants et la gestion du point INFO de la gare.

Ainsi, depuis cette date jusqu'au 28 septembre 2022, la Croix-Rouge de Belgique a donc encadré l'arrivée des réfugiés provenant d'Ukraine dans les locaux d'accueil d'urgence, d'orientation et de premiers soins mis à disposition par la SNCB. Le logement d'urgence a continué d'être assuré par le recours aux chambres d'hôtels, mais aussi en orientant les réfugiés vers le Centre Ariane, bâtiment de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), ou vers le dispositif du New Samusocial.

Cette solution d'urgence organisée par le Haut fonctionnaire s'est révélée incontournable malgré



les principes fixés au niveau fédéral par rapport aux différents besoins de logement identifiés au cours du trajet d'accueil des réfugiés. Ces principes étaient les suivants :

- Accueil d'urgence : organisé par les autorités fédérales. Il s'agissait d'un accueil destiné aux personnes qui n'avaient pas encore été enregistrées. L'accueil se déroule à Bruxelles et dure au maximum 1 à 2 jours.
- Hébergement de crise : organisé à la suite de l'enregistrement via une coopération de tous les niveaux d'autorité. Il s'agit d'initiatives privées ou publiques offrant des solutions qui ne devaient durer que quelques jours ou quelques semaines.
- Hébergement temporaire : organisé par les régions. Après quelques jours ou quelques semaines, les personnes sont dirigées vers le marché régulier du logement ou vers des centres d'hébergement durable.

Au total, c'est plus de 9000 personnes qui ont pu être relogées en attendant leur passage au centre d'enregistrement. Durant cette période, en appui au coordinateur régional « Ukraine »<sup>34</sup>, le Haut fonctionnaire et ses services ont continué le suivi du dispositif à travers les rapports de la Croix-Rouge et les réunions ponctuelles de coordination pour identifier et répondre aux éventuels besoins. Aujourd'hui, un trajet structurel ayant été mis en place pour un flux migratoire stabilisé, le dispositif gare du Midi est réduit à un point d'orientation automatisé organisé par Bruss'help. Nous pouvons retenir que plus de 28.000 personnes ont été prises en charge par ce dispositif créé dans l'urgence grâce à la solidarité coordonnée des acteurs concernés.

## Conditions climatologiques extrêmes

### VAGUE DE CHALEUR

D'après la phase de vigilance annuelle entre le 15 mai et le 30 septembre du plan fédéral ozone et chaleur, les températures prévues et les pics d'ozone sont surveillés par la cellule interrégionale de l'environnement (IRCELINE)<sup>35</sup>.

Durant les trois périodes suivantes de l'été 2022, la phase d'avertissement a été atteinte :

- 14 juillet - 21 juillet 2022
- 6 août 2022 - 18 août 2022
- 22 août 2022 - 27 août 2022

Comme chaque année, les services de safe.brussels avaient interrogé les communes quant à leur dispositif « canicule » et ce avant le 15 mai, début de la phase de vigilance. Durant l'été, les prévisions et communications sur l'activation de la phase d'avertissement du plan, reçues par IRCELINE, ont été transmises aux communes, leur permettant de prendre les mesures (actions de sensibilisation et de prévention) prévues dans les dispositifs communaux.

Juste avant l'été, à l'initiative du Haut fonctionnaire, une consultation a été organisée entre le service Crisis management de safe.brussels et le groupe de travail inondation. Ce groupe de travail est piloté par Bruxelles Environnement, et se déroule en collaboration avec les opérateurs de l'eau Vivaqua, Hydria et Port de Bruxelles. L'objectif était de mieux comprendre le rôle de chacun des opérateurs et la coopération avec Bruxelles Environnement dans le monitoring du risque d'inondation et des mesures éventuelles à prendre. Le but de ce groupe de travail est également de rédi-

34 Désigné comme tel par le Gouvernement bruxellois le 24 mars 2022.

35 Accord de coopération entre les Régions bruxelloise, flamande et wallonne en matière de surveillance des émissions atmosphériques et de structuration des données, <https://www.irceline.be/fr>.

ger une procédure d'alerte pour l'été 2022 en cas d'inondations dans la région bruxelloise (en attendant la finalisation et l'approbation du PPUI spécifique). Le besoin exprimé par les services de safe.brussels était de disposer d'un avis écrit concerté de tous les opérateurs de l'eau comprenant des recommandations de mesures à prendre par l'autorité en cas d'inondations et incluant clairement la notion de pré-alerte ou d'alerte.

### SÉCHERESSE PROLONGÉE ET RISQUES D'INCENDIE DE LA VÉGÉTATION

Compte tenu de la sécheresse persistante qui a sévi dans tout le pays cet été et des mesures et restrictions supplémentaires imposées dans certaines provinces pour prévenir les feux de forêt, la situation dans la région de Bruxelles-Capitale a été suivie de près par les services de safe.brussels.

Le 4 août, une lettre d'information sur le suivi de la situation a été envoyée par les services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire au Chef de corps du SIAMU, aux membres de la cellule de sécurité et au Cabinet du Ministre-Président.

Le 10 août, un avis a été publié sur le site web safe.brussels, décrivant les mesures prises dans le cadre de la chaleur et de la sécheresse prolongées en région bruxelloise et ailleurs en Belgique. Cette communication a été rédigée en collaboration avec Bruxelles Environnement et Vivaqua et a également été partagée avec les services des gouverneurs des provinces wallonnes (suite aux arrêtés de police pris dans 5 provinces interdisant les feux).

Les numéros de garde des services SITCEN et Crisis management de safe.brussels ont été partagés avec Bruxelles Environnement et, inversement,

nous avons reçu les numéros du service de garde de Forêt et Nature (forestier de garde/chef de brigade).

Le SIAMU a été contacté afin d'obtenir plus d'informations au sujet du risque feu de forêt et des actions prises par le SIAMU dans ce domaine, ainsi que des moyens dont celui-ci dispose.

A l'initiative du Haut fonctionnaire, cinq consultations hebdomadaires « sécheresse - point de situation en RBC » ont été organisées entre le 18 août et le 20 septembre 2022.

Bruxelles Environnement (Département Eau et Nature/Forêt) ainsi que Vivaqua ont activement participé de la façon suivante :

- Vivaqua en formulant ses points d'attention suite à la tenue de la cellule d'expertise sécheresse du centre de crise régional wallon sur l'impact de la situation de sécheresse prolongée pour l'approvisionnement en eau potable en région bruxelloise ;
- Bruxelles-Environnement en dressant l'état des lieux sur la situation de la Forêt de Soignes, les espaces verts et les cours d'eau en région bruxelloise.

De plus, des aspects tels que la communication à la population relative aux mesures ont également été abordés lors de ces réunions.

Le 9 septembre 2022, le Haut fonctionnaire a rencontré le Ministre Maron concernant les enjeux en matière de planification d'urgence et de gestion de crise liés aux dérèglements climatiques. Cette concertation était destinée à nourrir la réflexion dans le cadre de l'analyse de risque menée actuellement.

# 12. Relations avec le parlement

## Présentation au Parlement

Le 15 mars 2022, le Haut fonctionnaire a été invité à présenter ses priorités devant la Commission en Affaires intérieures du Parlement bruxellois. Cette présentation a été suivie d'un échange avec les parlementaires au sujet des compétences en matière de planification d'urgence et de gestion de crise des services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire.



## Suivi des recommandations parlementaires

Dans le cadre de sa première année de fonction, une attention particulière a été portée au suivi des recommandations parlementaires.

### COMMISSION SPÉCIALE COVID 19 DU PARLEMENT BRUXELLOIS

A la suite de la crise sanitaire du COVID 19, une commission spéciale sur la gestion de la pandémie et ses implications en région bruxelloise, a été mise sur pied par le Parlement bruxellois à l'automne 2020.

Sur ce point, l'intervention du Haut fonctionnaire actuel ne concerne que le suivi des recommandations émises par la commission spéciale.

Celle-ci, après audition des acteurs de la gestion de cette crise pour la région bruxelloise dont le Haut fonctionnaire en charge durant cette période<sup>36</sup>, a rédigé un rapport reprenant des propositions de recommandations au Gouvernement bruxellois sur différents plans tels que les volets sécurité/coordination/pouvoirs locaux ; social/santé ou encore économie/emploi.

36 Viviane Scholliers (Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise de 2016 à 2021).

## 12. RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Concernant le premier volet en rapport direct avec les compétences du Haut fonctionnaire, une grille de suivi a été établie au sein de safe.brussels pour l'implémentation des différentes recommandations.

La première recommandation, de loin la plus essentielle, pour toute nouvelle gestion de crise en région bruxelloise, *ayant trait à l'unité de commandement* a été rencontrée prioritairement avec la publication de l'ordonnance du 30 juin 2022 confiant l'exercice des missions du Haut fonctionnaire au Fonctionnaire dirigeant de safe.brussels.



L'ensemble des recommandations du volet sécurité/coordination/pouvoirs locaux ont également fait l'objet de rencontres avec le cabinet du Ministre-Président afin de préciser les acteurs identifiés comme étant ceux pouvant procéder au mieux à leur implémentation. De même, pour certaines recommandations, comme par exemple la nécessité d'identifier des lieux de stockage d'urgence pour du matériel en cas de gestion de crise, les précisions d'ordre technique ont été fournies par les services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire.

Il est également à souligner que le présent rapport rencontre la recommandation de transmettre un rapport annuel du Haut fonctionnaire au Parlement bruxellois.

### COMMISSION DÉLIBÉRATIVE DES CITOYENS DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Consécutivement à une volonté d'impliquer davantage les citoyens dans le processus de décision politique, le Parlement francophone bruxellois a initié durant cette législature l'instauration de commissions délibératives sur diverses thématiques dont le rôle de ceux-ci dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation.

Les travaux de cette commission, composée de citoyens issus d'un panel représentatif de la population bruxelloise ainsi que de députés des différents groupes politiques, ont eu lieu durant les mois de septembre et octobre 2021.

Le Haut fonctionnaire ainsi que des collaborateurs de safe.brussels ont participé aux travaux de la commission en séance plénière ainsi que dans les groupes de travail à titre d'experts. Les échanges avec les citoyens ont été particulièrement enrichissants tant pour ceux-ci que pour les services de safe.brussels.

La Commission a clos ses travaux par la publication de recommandations s'adressant principalement au Parlement bruxellois ainsi qu'aux communes. Les services de safe.brussels restent disponibles pour le soutien technique nécessaire à leur implémentation.

L'une des recommandations s'adressait cependant plus spécifiquement aux services de safe.brussels par son souhait de la mise en place d'une stratégie de communication unifiée en cas de gestion de crise.

Celle-ci a été rencontrée durant la phase provinciale de crise "Ukraine" avec la mise en place du GT 7 com et des différentes initiatives en matière de communication à l'échelle régionale initiées par le Haut fonctionnaire tout au long de cette crise.



# 13. Service armes

L'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 septembre 2015 attribuant des missions à un Haut fonctionnaire visé à l'article 48, alinéa 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises dispose (article 1er) que le Haut fonctionnaire exerce les compétences normalement dévolues au gouverneur de province fixées par la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, sauf si cette loi en dispose autrement.

La matière « armes » est une matière fédérale relevant du SPF Justice.

Conformément à la loi précitée et à ses principaux arrêtés d'exécution, à savoir l'arrêté royal du 20 septembre 1991 exécutant la loi sur les armes et l'arrêté royal du 29 décembre 2006 exécutant certaines dispositions de la loi du 8 juin 2006 sur les armes, les missions du Haut fonctionnaire sont les suivantes :

- Délivrance des autorisations de détention d'armes (modèles 4), des permis de port d'arme (modèles 5), des cartes européennes d'armes à feu, des agréments de collectionneurs d'armes (modèles 3), des agréments d'armuriers (modèles 2), des agréments de stands de tir (modèles 13), des agréments spéciaux (modèles 7) et des agréments de transporteurs d'armes (modèles 7).

- Contrôle quinquennal des autorisations de détention d'armes, des agréments de collectionneurs d'armes, des agréments d'armuriers, des agréments de stands de tir, des agréments spéciaux et des agréments de transporteurs d'armes.
- Prise d'arrêtés de limitation, de suspension ou de retrait/refus d'autorisations de détention d'armes, de permis de port d'arme, de cartes européennes d'armes à feu, d'agréments de collectionneurs d'armes, d'agréments d'armuriers, d'agréments de stands de tir, d'agréments spéciaux et d'agréments de transporteurs d'armes, notamment pour des motifs d'ordre public.

Le Haut fonctionnaire est ainsi compétent pour tout demandeur ayant sa résidence principale (s'agissant des procédures d'autorisation de détention d'armes, de permis de port d'arme et de carte européenne d'armes à feu) ou localisant ses activités (s'agissant des procédures d'agrément d'armurier, de stand de tir, de collectionneur et d'agrément spécial) sur le territoire d'une des 19 communes bruxelloises.

La loi sur les armes ne s'applique cependant pas aux services de l'ordre (les armes de service de la police et des forces armées sont régies par des réglementations spécifiques). Par ailleurs, les Régions exercent des compétences exclusives en matière de chasse (délivrance des permis de chas-

### 13. SERVICE ARMES

se) et d'importation/exportation d'armes (délivrance de licences d'import/export), les Communautés étant quant à elles compétentes en matière de tir sportif (délivrance des licences de tireur sportif).

La matière « armes » concernant de nombreux niveaux de pouvoir, le Haut fonctionnaire travaille au quotidien en collaboration étroite avec de nombreux services, tels que les Services Armes des 6 zones de police bruxelloises, le Service Armes de la Police Judiciaire Fédérale, le Service Affaires Spéciales du Parquet de Bruxelles, le Service Fédéral des Armes du SPF Justice, les Services Armes des 10 provinces, le Service Armes de la Sûreté de l'Etat, le Registre Central des Armes à feu, le Banc d'épreuves des armes à feu, la Cellule Licences de la Région de Bruxelles-Capitale et les Services de sécurité de la Commission européenne, du Conseil de l'UE, du Parlement européen, de l'OTAN et des ambassades sises sur le territoire bruxellois. Afin de resserrer les liens entre les différents services, une réunion annuelle organisée par le Haut fonctionnaire rassemble les différents acteurs de la législation sur les armes (après deux années d'interruption en raison des mesures sanitaires, la réunion a été reprogrammée en octobre 2022).

Le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale compte 7187 détenteurs d'armes (au 9 mars 2022),

un nombre non négligeable d'autorisations de détention d'armes étant délivrées chaque année (700 en 2018, 764 en 2019, 625 en 2020 et 380 en 2021), des contrôles quinquennaux étant aussi effectués (1874 en 2018, 1343 en 2019, 1844 en 2020 et 999 en 2021). Des arrêtés de retrait et de refus sont également pris chaque année (35 en 2018, 70 en 2019, 51 en 2020 et 56 en 2021). Notons en outre que sont agréés 46 collectionneurs d'armes, 19 armuriers/intermédiaires et 10 stands de tir. Par ailleurs, une centaine de fonctionnaires de sécurité de l'UE et de l'OTAN ainsi qu'une dizaine de particuliers disposent d'un permis de port d'arme.

En 2021 et 2022, deux projets ont été lancés au niveau de [safe.brussels](https://safe.brussels) dans ce domaine :

- L'ensemble des formulaires « armes » ont ainsi été digitalisés et mis en ligne sur le site Internet de [safe.brussels](https://safe.brussels). Toute personne dispose en outre de la faculté d'introduire électroniquement un dossier de demande « armes » via le site Internet de [safe.brussels](https://safe.brussels), et ce en téléchargeant son formulaire et les documents utiles à la procédure.
- La numérisation progressive des dossiers « papier » a également été initiée via les bases de données « armes » fédérales. Celle-ci se poursuivra dans les années à venir.

# 14. Commission d'experts en gestion de crise

Suite aux inondations de juillet 2021, la Ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden, souhaite réaliser une analyse critique au sujet l'organisation de la sécurité civile d'une part, et de la planification d'urgence et la gestion de crise d'autre part. À cette fin, elle a mis en place en mars 2022 une Commission nationale d'experts dans le but de rédiger, d'ici le début de l'année 2023, un livre de recommandations pour la gestion appropriée d'un large éventail d'urgences à l'avenir.

Cette Commission présidée par le gouverneur honoraire de la province du Brabant flamand, Monsieur Lodewijk De Witte, est multidisciplinaire et rassemble des profils à la fois académiques, stratégiques et opérationnels capables de développer une vision pour l'avenir.

En plus de l'organisation des réunions plénières avec les experts de la Commission, le président consulte plusieurs personnes-ressources avec lesquelles il souhaite échanger sur leurs visions de la gestion de crise en Belgique et voir quelles propositions d'amélioration ou recommandations elles préconisent afin d'aboutir à une gestion de crise plus optimale.

Une rencontre entre le Haut fonctionnaire et le Président de la Commission a été organisée le mercredi 15 juin 2022 dans ce cadre.

Différents thèmes ont été abordés lors de cette réunion :

- Modèle belge de gestion de crise
- Identification des risques : inventaire, analyse, etc.
- Prévention : détection, surveillance, communication de risque, résilience, etc.
- Préparation : généralités (capacité en moyens humains, matériel et financier), plans d'urgence, exercices.
- Gestion de crise : structure de crise, acteurs, moyens, information, alerte (services opérationnels, de la population), coordination opérationnelle, coordination stratégique, flux/partage d'informations, mise à l'abri et évacuation, aide citoyenne/bénévoles, coopération internationale
- Rétablissement
- Evaluation : organisation, judiciarisation de la crise



# 15. Activités de réseau, de représentation et de partenariats

Outre les missions susmentionnées, le Haut fonctionnaire doit également répondre à divers devoirs protocolaires.

## Visites de terrain

Dans le cadre de la gestion des dons des Bruxellois pour les inondations de la vallée de la Vesdre en juillet 2021, une réunion de travail a été organisée sur le site du Heysel afin de mettre en place la redistribution des biens vers les zones sinistrées.

Le 3 septembre 2021, une visite du dispositif du Memorial Van Damme en présence du Chef de corps Michel Goovaerts de la police de Bruxelles-Ixelles a été réalisée.

Lors de la crise des réfugiés ukrainiens, plusieurs visites de terrain ont été réalisées de mars à juin 2022 : une rencontre avec les acteurs de terrain sur le site du Heysel dans le cadre de la crise des réfugiés ukrainiens, une visite du dispositif présent à la gare de Liège et mis en place par les autori-

tés communales afin d'accueillir les réfugiés ukrainiens en transit, plusieurs visites du guichet mis en place au sein de la gare du Midi en présence des responsables de la SNCB, une visite du Brussels Orientation Center (BOC) qui est le centre bruxellois de référence social/santé à disposition des réfugiés ukrainiens, une visite du centre Ariane à Forest où étaient hébergés les réfugiés ukrainiens et enfin une rencontre avec la communauté ukrainienne.

Le 23 juin 2022, visite de la caserne et du centre 112 du SIAMU de Bruxelles.

## Devoir de mémoire et cérémonies patriotiques

Le 25 septembre, le Haut fonctionnaire a participé à l'hommage national aux Héros de 1830 à la place des Martyrs ainsi que 11 novembre 2021 aux commémorations de l'Armistice de la colonne du Congrès.



## Réceptions et relations publiques

### FAMILLE ROYALE

#### Événements

Le 15 novembre 2021, le Haut fonctionnaire a participé à la séance académique au sein de la Chambre des représentants ainsi qu'au Te Deum dans le cadre de la fête du Roi.

Le 30 mars 2022, en présence d'une délégation de Bruxellois ayant été impliqué dans la pandémie du COVID 19, le Haut fonctionnaire a participé avec les autres Gouverneurs au concert de printemps du Palais royal.

Le 9 mai suivant, le Haut fonctionnaire a accueilli sa Majesté le Roi en présence de la CEO de la SNCB Sophie Dutordoir et de du Ministre de la Mobilité Georges Gilkinet lors de l'inauguration de l'exposition consacrée aux trains royaux à Train World.



Enfin, le 28 septembre 2022, un déjeuner de travail a été organisé au Palais royal afin de présenter les enjeux de la gestion de crise aux souverains.

#### Brevets royaux

Dans le cadre de ses fonctions, certaines missions, telles que la remise des brevets royaux ou de décorations civiques, sont confiées aux services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire. Afin de mettre en place une procédure quant à ces événements protocolaires, une rencontre a eu lieu avec le Palais le 7 octobre 2021.

Le Haut fonctionnaire et ses services ont également reçu une formation spécifique pour assurer au mieux les questions protocolaires liées à la fonction de Haut fonctionnaire, ainsi qu'aux différents événements requérant sa présence, tels que le 21 juillet, le 11 novembre et le 15 novembre.



En 2022, plusieurs remises de brevets royaux ont été organisées. Le 14 décembre 2021, l'asbl Comédie Claude Volter a reçu le brevet royal. Le 10 juin 2022, les brevets royaux ont été remis aux organisations suivantes : la vzw *Unie der Rechters in Ondernemingszaken van België* et l'asbl Ecole de Plongée Sous-Marine Les Astéries.

### INAUGURATIONS ET CÉRÉMONIES

En ce qui concerne les inaugurations, le Haut fonctionnaire a participé le 29 novembre 2021 avec le chef de corps de la Zone Ouest, le Bourgmestre concerné et le Ministre-Président à l'inauguration de l'antenne LISA de Koekelberg. Ce lieu dont

## 15. ACTIVITÉS DE RÉSEAU, DE REPRÉSENTATION ET DE PARTENARIATS

la création a été financée par safe.brussels vise à renforcer la proximité des services de sécurité et de prévention auprès des citoyens.

Le 16 septembre 2022, le Haut fonctionnaire a inauguré la section « Aspirant aux métiers de la défense, de la prévention et de la sécurité » au Campus du Ceria en présence de la Ministre de la Défense, de la Ministre de l'Enseignement et du Ministre-Président.



Le Haut fonctionnaire a participé à plusieurs cérémonies : la cérémonie d'investiture du commandement militaire de Région de bruxelloise le 27 octobre 2021, cérémonies de l'Indépendance Day de l'Ambassade des Etats-Unis le 17 juin, le défilé de la fête nationale le 21 juillet, les cérémonies liées aux fêtes de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 27 septembre 2022, la cérémonie des 50 années d'existence des unités spéciales de la police fédérale le 29 septembre 2022 et enfin la remise de prix de la troisième édition du Circle of Police Leadership visant à mettre en avant les projets innovants de la police intégrée le 7 octobre 2022.

### RELATIONS PUBLIQUES

Plusieurs rencontres de travail ont été organisées au niveau ministériel : échanges avec la Secrétaire d'Etat Nawal Ben Hamou le 22 novembre 2021

afin de discuter des enjeux liés aux violence intra familiales, présentation au Ministre du Budget Sven Gatz du dispatching régional présent au sein de safe.brussels le 26 avril 2022 et discussion sur les enjeux du dérèglement climatique dans le cadre de la planification d'urgence en région bruxelloise avec le Ministre de l'Environnement Maron le 9 septembre.

Le 10 septembre 2021, la Présidente du Comité de Direction Laura Szabo a été accueillie au sein de safe.brussels afin de lui présenter cette administration régionale et d'organiser un échange avec les collaborateurs du Service Public Fédéral Intérieur y travaillant.

A noter qu'au cours de la période de gestion de crise « Ukraine », l'activité protocolaire du Haut fonctionnaire a particulièrement été impactée par les urgences liées aux responsabilités de l'autorité compétente en phase provinciale.

Le 2 mai 2022, un déjeuner de travail a été organisé par le *Chief of Defense* avec les Gouverneurs afin de leurs présenter les perspectives de développements futurs de l'armée.

Le 7 septembre 2022, discussion avec la Ministre de la Défense et les Gouverneurs de province sur les enjeux de la gestion de crise pour la Défense.

Le 17 septembre 2022, participation au déjeuner des Ambassadeurs dans le cadre de l'ouverture des fêtes de Wallonie à l'invitation du Gouverneur de Namur et du Bourgmestre de Namur.

Le 18 octobre 2022, accueil et présentation des infrastructures de gestions de crises présentes au sein de safe.brussels aux directeurs généraux des administrations bruxelloises.

Le 21 octobre 2022, accueil du réseau WOMEN POL avec le chef de corps Michel Goovaerts et le Directeur coordonateur Koen Van Overtveldt.

## ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le 25 octobre 2021, une réunion de travail a été tenue avec la Directrice générale canadienne du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) Ann Champoux afin de discuter des enjeux de sécurité liés à la mobilité.

Le 31 mai 2022, le Haut fonctionnaire a participé au dîner officiel en l'honneur du Gouverneur de la ville-province de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

## COLLOQUES ET CONFÉRENCES

Le Haut fonctionnaire a participé le 21 octobre 2021 avec plusieurs autorités belges dont le Bourgmestre de Vilvoorde, le Bourgmestre de Liège et le Gouverneur du Brabant wallon Gilles Mahieu au congrès à Nice du Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus).

Le 10 décembre 2021, le Haut fonctionnaire est intervenu lors de la rencontre annuelle de l'« Association des Préfets et Représentants de l'Etat de la Francophonie » sur les attentats du 22 mars.

Le 4 mai 2022, le Haut fonctionnaire a participé à l'Intelligence Day organisé par la Sûreté de l'Etat et le 6 juin 2022 au FIC à Lille.

Enfin, le 6 octobre 2022, le Haut fonctionnaire est intervenu lors de la conférence du CIPC organisée à Paris sur les enjeux de sécurité lié à la mobilité en présentant la réponse donnée en Région bruxelloise sur la gestion de la crise ukrainienne.



# 16. Soutien à la plateforme technoprévention bruxelloise

La Direction Sécurité locale intégrale (SLIV) de la DG Sécurité & Prévention du SPF Intérieur (DGSP) organise, avec l'appui des gouverneurs provinciaux, et sur tout le territoire belge, les formations initiales et de recyclage en matière de techno-prévention en faveur des conseillers prévention vol (CPV) issus des services de police locale ou des services de prévention communaux.

Ces formations prennent la forme de :

- Visites de sociétés et d'organisations travaillant dans le secteur de la techno-prévention (organisées le 22 septembre).
- Une fois par an, une session plénière d'une journée est organisée dans chaque province, permettant à tous les bénéficiaires de la formation de l'année écoulée de discuter avec des intervenants extérieurs de thématiques théoriques et techniques en matière de techno-prévention mais aussi d'échanger entre CPV. Cette réunion annuelle est communément appelée la plateforme-techno prévention ou la table ronde des CPV.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, c'est safe.brussels qui assume l'organisation de la session plénière, avec l'appui d'un fonctionnaire de police référent pour la RBC, chargé de mettre en place les formations et de les faire reconnaître auprès de l'ERIP, en coopération étroite avec le SPF Intérieur. Il est notifié dans le dossier de référence du SPF Intérieur concernant la formation continuée des CPV: « La formation continuée des conseillers en technoprévention sera organisée via la structure existante de table-ronde en technoprévention au sein de la province ».

Les conseillers en prévention vol (CPV) sont des fonctionnaires attachés, selon les cas, à la commune ou à la zone de police.

Ces professionnels sont chargés de la prévention des cambriolages et se rendent dans les domiciles, à la demande du propriétaire/locataire, afin d'y établir un diagnostic de sécurité.

Sur cette base, les CPV sont en mesure de fournir des recommandations précises et confidentielles pour diminuer les risques de vol. Les conseils sont neutres, objectifs et totalement gratuits.

Le propriétaire/locataire quant à lui, reste libre de les appliquer ou non. La formation CPV est reconnue par le SPF Intérieur.

Les services de safe.brussels accueillent et participent à l'organisation des différentes réunions de la plateforme technoprévention en collaboration avec ses membres ainsi que le SPF Intérieur.

Plusieurs types de réunions se déroulent durant l'année :

- Les bureaux restreints (non pris en compte dans le parcours de recyclage): chargés de discuter des affaires courantes, de l'organisation de l'année, des problèmes rencontrés (deux bureaux ont déjà été organisés cette année).
- La séance plénière (obligatoire dans le parcours de recyclage, 1x par an): journée de colloque invitant divers spécialistes à présenter l'évolution de certains phénomènes, des nouveautés technologiques, des bonnes pratiques, etc. (planifiée le 27 octobre à Brusafe).
- Visite de terrain (obligatoire dans le parcours de recyclage, 1x par an): journée de visite du showroom de l'entreprise Assa Abloy (serrures, cylindres) organisée par le bureau restreint (ayant eu lieu le 22 septembre).

# Conclusion

A la lumière des différents points parcourus à travers ce rapport d'activités, l'année écoulée depuis son entrée en fonction fut l'occasion pour le Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise de révéler les nombreux enjeux liés à ses missions et au contexte actuel. En effet, tant à travers les situations de crise réelles qu'à travers les simulations menées à l'occasion d'exercices, force est de constater l'ampleur du travail qu'il reste à mener.

C'est d'ailleurs en poursuivant l'identification des besoins actuels et futurs qu'il conviendra d'envisager les mois à venir, ceci en collaboration avec l'ensemble des partenaires et interlocuteurs impliqués dans la sécurité bruxelloise, ces derniers étant ici très chaleureusement remerciés.

Car n'oublions pas de constater l'ampleur du travail abattu, grâce à la collaboration de tous, que ce soit en matière de planification d'urgence, d'analyse de risque, d'encadrement d'événements multidisciplinaires, d'objectifs fixés et atteints à la suite de nombreuses concertations ou encore en termes d'amélioration continue des processus de gestion de crise.

**CONTACT :**

safe.brussels

Tél : +32 (0)2 507.99.11

info@safe.brussels

rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

Pour plus d'informations sur le Rapport d'activités 2021-2022 :

[www.safe.brussels](http://www.safe.brussels)

**ÉDITEUR RESPONSABLE :**

Sophie LAVAUX, Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise

rue de Ligne, 40

B - 1000 Bruxelles

[www.safe.brussels](http://www.safe.brussels)

D/2023/14.168/3

© safe.brussels 2022

Tous droits réservés

Graphic design by Bonjour Inc.

La reproduction de ce rapport d'activités, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme « Source : LAVAUX Sophie, Un temps pour se concerter, un temps pour décider. Rétrospective des dispositions prises par le Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise. Rapport d'activités 2021-2022, Bruxelles, 2023. »

